



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

## Première Commission

11<sup>e</sup> séance

Vendredi 15 octobre 2010, à 15 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Koterec ..... (Slovaquie)

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### Points 88 à 104 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**M<sup>me</sup> Chaimongkol** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre aux délégations qui m'ont précédée pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Mes félicitations s'adressent également à tous les membres du Bureau. La Thaïlande s'associe à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

Nous sommes tous conscients de l'incidence catastrophique et des effets à long terme des armes nucléaires. Pendant des décennies, la communauté internationale a œuvré pour leur élimination totale. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est apparu comme la pierre angulaire de ces efforts et un instrument essentiel pour parvenir à notre objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, 40 ans après l'entrée en vigueur du TNP, les armes nucléaires existent toujours, leur prolifération demeurant une menace à la sécurité internationale. La tâche qui nous incombe est donc de

continuer à promouvoir l'adhésion universelle au TNP et le respect des obligations du TNP par les États parties.

Plusieurs événements positifs se sont produits cette année dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La Thaïlande se félicite de la signature du Traité entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (nouveau START) du 8 avril 2010. L'entrée en vigueur du nouveau traité START contribuera davantage au processus de désarmement et renforcera la confiance entre les États parties au TNP. L'Examen de la position nucléaire des États-Unis en 2010 représente également un pas décisif vers la réduction de l'emploi possible d'armes nucléaires et une mesure importante vers un véritable désarmement.

À la Conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP, en mai dernier, la communauté internationale a constaté l'engagement politique renouvelé des États parties au TNP en vue d'atteindre les objectifs du Traité, tels qu'ils figurent dans le Document final de la Conférence d'examen [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], adopté par consensus pour la première fois en 10 ans. La Thaïlande se félicite du plan d'action en 64 points pour les trois piliers du Traité ainsi que des mesures concrètes recommandées pour permettre la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Nous espérons que ces mesures de suivi et ces recommandations se concrétiseront de façon efficace.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nous nous félicitons de la Déclaration ministérielle commune sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en appui du Traité, tenue le 23 septembre dernier. Bien que la Thaïlande ne figure pas parmi les pays visés à l'annexe 2, nous réaffirmons notre ferme engagement à l'égard de l'accélération du processus de ratification du Traité dans le but de contribuer à promouvoir son entrée en vigueur. Entre-temps, nous avons coopéré étroitement avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité et apporté notre appui aux activités relatives à ce traité.

Pour accroître les efforts internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, il conviendrait également d'aborder les questions liées aux assurances négatives de sécurité et aux matières fissiles. À cet égard, la Thaïlande souligne que la Conférence du désarmement se doit de reprendre ses travaux de fond aussi rapidement que possible. À cet effet, il convient d'assurer l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Des discussions de fond sont également nécessaires sur tous les aspects des assurances négatives de sécurité.

Les mécanismes régionaux ont toujours tenu une place importante dans les actions menées pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, ou Traité de Bangkok, a joué un rôle significatif dans notre région. Dans son intervention devant l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères thaïlandais a déclaré que les grandes puissances et les entités régionales doivent apporter une juste contribution au désarmement nucléaire mondial (voir A/65/PV.23). La Thaïlande et les autres États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) espèrent reprendre des consultations directes avec les cinq États dotés d'armes nucléaires pour résoudre les questions en suspens afin de pouvoir adhérer au Protocole au Traité portant création de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

Il convient également de renforcer la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires ainsi qu'entre ces zones et les États dotés d'armes nucléaires, comme l'a souligné la deuxième Conférence des États signataires et parties aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie, en avril dernier.

Lorsqu'elles n'existent pas, les zones exemptes d'armes nucléaires devraient être mises en place. Nous réaffirmons notre appui à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Il conviendrait de lancer des initiatives pour faciliter la convocation d'une conférence en 2012 sur l'établissement d'une telle zone et pour garantir la participation de tous les États de la région.

La menace de terrorisme nucléaire nous oblige à nous doter d'un régime de sécurité nucléaire renforcé. Le Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington, cette année, est une mesure positive en direction de cet objectif. La Thaïlande attend avec intérêt de participer au sommet qui se tiendra en 2012 dans la République de Corée et à la prochaine réunion des conseillers à Buenos Aires au début du mois prochain. La Thaïlande se félicite de s'être jointe, cette année, à l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire.

Compte tenu de la demande énergétique croissante, l'intérêt pour le développement de l'énergie nucléaire est de plus en plus grand. Le TNP reconnaît le droit inaliénable des États parties aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cependant, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne sont pas toujours à la hauteur des préoccupations internationales à l'égard de la prolifération, de la sûreté et de la sécurité. À cet égard, nous félicitons l'Agence internationale de l'énergie atomique de s'acquitter efficacement de ses responsabilités dans le cadre de ses trois piliers d'activité, c'est-à-dire la sûreté et la sécurité nucléaires, les garanties et la vérification, la science et la technologie.

Pour terminer, je tiens à renouveler la ferme volonté de la Thaïlande de contribuer à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons qu'en dépit des nombreux défis pressants, les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés de ces armes continueront à œuvrer ensemble pour atteindre nos objectifs communs.

**M<sup>me</sup> Ries** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis est particulièrement heureuse aujourd'hui de s'associer à la délégation russe pour soumettre à l'examen de la Première Commission un projet de résolution commun sur le nouveau traité START (A/C.1/65/L.28).

En avril 2010, les États-Unis et la Fédération de Russie ont signé le nouveau traité START, qui réduira

et limitera davantage le nombre d'armes stratégiques des deux côtés et renforce le rôle moteur des États-Unis et de la Russie sur les questions nucléaires.

Je voudrais dire quelques mots sur le contenu du projet de résolution. Le texte que nous proposons note que les États-Unis et la Fédération de Russie sont résolus à continuer de développer de nouvelles relations stratégiques, appuie l'engagement des États-Unis et de la Fédération de Russie en faveur de la poursuite des efforts de réduction des armes stratégiques et apprécie l'importance de la contribution que la Fédération de Russie et les États-Unis ont apportée au désarmement nucléaire dans le cadre de leurs engagements au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP).

Le projet de résolution exprime l'espoir que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entrera rapidement en vigueur, rappelle que la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont arrêté de produire des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et exprime son appui à l'ouverture rapide de négociations pour la conclusion d'un traité vérifiable en vue de mettre un terme à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres engins explosifs nucléaires.

Le projet de résolution accueille également avec satisfaction, dans ce contexte, la mise en œuvre par les États-Unis et la Fédération de Russie de l'Accord de 1993 concernant l'élimination de l'uranium fortement enrichi extrait des armes nucléaires, preuve de leur volonté de s'acquitter de leurs responsabilités au titre de l'article VI du TNP, et se félicite de leur engagement de mettre en œuvre l'Accord de 2000 sur la gestion et l'élimination du plutonium déclaré inutile aux besoins de défense et sur la coopération dans ce domaine.

Enfin, le projet de résolution suggère que la Fédération de Russie et les États-Unis continuent d'informer les autres États Membres de leurs activités de réduction des armements nucléaires, note que la communauté internationale compte de plus en plus que des progrès continueront d'être accomplis en matière de désarmement nucléaire et demande à tous les États Membres de contribuer activement au processus de désarmement.

Lorsque le Président Obama a évoqué, à Prague, en avril 2009, sa vision d'un monde exempt d'armes nucléaires, il a reconnu la nécessité de créer les

conditions requises pour instaurer un tel monde. Le nouveau traité START est un pas important vers la réduction des armes nucléaires, et ce projet de résolution en porte témoignage.

Toutefois, les États-Unis et la Fédération de Russie ne peuvent, à eux seuls, créer toutes les conditions requises. D'autres États doivent également jouer leur rôle. À cet égard, nous constatons que la Conférence du désarmement continue de se trouver dans une impasse concernant un programme de travail qui devrait lancer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles ainsi que des discussions de fond sur d'autres questions de désarmement. Si nous voulons réellement instaurer un monde sans armes nucléaires, il nous faut amorcer maintenant des travaux sur un traité destiné à mettre fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous préférons de beaucoup qu'un traité interdisant la production de matières fissiles soit négocié à la Conférence du désarmement. Toutefois, la patience de la communauté internationale n'est pas sans limite. Si les efforts pour entamer des négociations à la Conférence du désarmement continuent d'être au point mort, les États intéressés pourraient être amenés à envisager d'autres solutions pour faire avancer ce processus.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires représente une autre mesure essentielle dans la voie menant à un monde sans armes nucléaires. Les États-Unis ont réaffirmé leur engagement à ce traité et ont accru leur participation à toutes les activités de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en vue de l'entrée en vigueur de cet instrument. À notre avis, les États-Unis et tous les États vivront en plus grande sécurité lorsque l'interdiction des essais nucléaires entrera en vigueur, et nous nous préparons activement au réexamen du Traité par le Sénat des États-Unis.

Notre délégation espère que nos collègues appuieront le projet de résolution sur le nouveau traité START, proposé conjointement aujourd'hui par les États-Unis et la Fédération de Russie, comme une façon de reconnaître la réalisation du nouveau traité START et que les autres gouvernements se joindront aux États-Unis et à la Russie pour créer les conditions nécessaires au désarmement nucléaire. Notre

délégation attend avec intérêt de coopérer avec d'autres délégations sur ce projet de résolution et sur les travaux de la Commission encore à effectuer durant la présente session.

**M. Vasiliev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le texte complet de mon intervention sera distribué aux délégations. Je me limiterai à faire quelques observations.

Consciente de sa responsabilité particulière en tant que puissance nucléaire à l'égard de ses obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Fédération de Russie poursuit, dans un esprit de bonne volonté, des réductions importantes, irréversibles et vérifiables de ses arsenaux d'armes nucléaires.

Une mesure significative dans cette direction est le nouveau traité START qui remplace l'un des accords de désarmement les plus importants historiquement, à savoir le traité original entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs du 31 juillet 1993, qui est devenu obsolète. Nous prenons note de l'importante contribution de la République du Bélarus, de la République du Kazakhstan et de l'Ukraine à la conclusion de ce traité.

Selon les dispositions du nouveau traité START, chaque partie réduira et limitera ses armements stratégiques offensifs de telle façon que, sept ans après son entrée en vigueur et par la suite, leur nombre total ne devra pas excéder 700 missiles balistiques intercontinentaux déployés porteurs de 1 550 ogives et 800 lanceurs déployés et non déployés de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés à partir de sous-marins. Ce niveau inscrit les lanceurs déployés et non déployés ainsi que les bombardiers lourds dans les limites juridiques du Traité. Ainsi sera réduite la capacité des parties d'accroître rapidement le nombre d'ogives dans des situations de crise. Cela créera également une nouvelle dynamique pour l'élimination ou la conversion de ces armements stratégiques offensifs soumis à réductions.

Ce faisant, la Russie et les États-Unis ont clairement démontré une fois encore leur volonté de procéder à des réductions substantielles de leurs armements stratégiques offensifs. Les parties se sont mises d'accord pour diminuer d'un tiers le nombre total des ogives et de moitié le nombre total de vecteurs stratégiques.

En négociant le nouveau traité START, nous sommes partis du principe que le désarmement nucléaire était impossible sans tenir compte des développements dans le domaine des armements stratégiques défensifs et, qu'à ce stade, aucune limite n'existait quant au déploiement de systèmes de défense antimissile stratégiques. Les systèmes défensifs, notamment les systèmes de défense antimissile, peuvent jouer un rôle à la fois de stabilisation et de déstabilisation. Créer des blocages de ces systèmes peut conduire à l'apparition de clivages et accroître la tension dans les relations entre États.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau traité START, le Traité sur la réduction des armes stratégiques offensives entre les États-Unis et la Russie du 24 mai 2002 deviendra caduc. Le nouveau traité START a été soumis à ratification. En Russie, toutes les procédures nécessaires seront mises en place en temps voulu et nous espérons que l'examen du Traité par les législateurs russes et américains se fera simultanément.

La Commission vient d'entendre la représentante des États-Unis présenter le projet de résolution commun A/C.1/65/L.28, intitulé « Réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et nouveau cadre de relations stratégiques ». Nous espérons qu'il bénéficiera d'un large appui et sera adopté par consensus.

Les importantes réductions d'armements stratégiques offensifs entreprises par la Russie et les États-Unis mèneront à un changement qualitatif de la situation du désarmement nucléaire. La réduction de l'écart numérique entre nos arsenaux et ceux des cinq autres États dotés d'armes nucléaires pose la question de savoir si d'autres États dotés de ces armes se joindront progressivement aux efforts de désarmement effectués par les Américains et les Russes. Nous pensons également qu'il ne serait pas juste de limiter la question du désarmement nucléaire aux seuls efforts des États parties au TNP. À un certain stade, de nouveaux progrès en matière de désarmement ne seront tout simplement impossibles sans la participation d'autres États.

La signature du nouveau traité START nous a amenés à un point tel que la réduction considérable des capacités nucléaires rend impensables des réductions plus importantes sans tenir compte de tous les autres processus en cours dans le domaine de la sécurité internationale. De futures mesures en vue du

désarmement nucléaire devront être examinées et mises en œuvre dans le strict respect du principe d'une sécurité égale et indivisible, en tenant compte des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la stabilité stratégique. Ces facteurs comprennent la mise au point de systèmes de missile de défense au niveau régional sans tenir compte de la sécurité des États voisins, la possibilité de l'apparition d'armements dans l'espace, la mise au point de vecteurs stratégiques dans des configurations non nucléaires, le renforcement unilatéral de capacités de défense stratégique antimissile, un déséquilibre croissant des forces dans le domaine des armes classiques, le déploiement d'armes nucléaires dans les territoires d'États non dotés d'armes nucléaires, et beaucoup d'autres.

La relation entre les armes stratégiques offensives et défensives et son importance croissante dans le processus de réduction des armements stratégiques offensifs est essentielle pour renforcer la stabilité stratégique. C'est pourquoi nous lançons un large dialogue au niveau international sur les questions relatives aux missiles de défense.

L'un des événements très importants dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires a été le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010. La Conférence a mis l'accent sur un fait majeur, à savoir que le TNP demeure la pierre angulaire du système de sécurité international. Tous les récents défis au régime de non-prolifération nucléaire peuvent et doivent être traités en premier lieu sur la base du TNP. Il convient de souligner que, pour la première fois en 10 ans, les États parties au Traité ont envoyé un signal politique fort et uni pour appuyer les normes du TNP et ont exprimé leur intention d'adopter des mesures concrètes pour renforcer les trois piliers fondamentaux de cet instrument sur la base d'un plan d'action équilibré approuvé par la Conférence.

Aujourd'hui plus que jamais il importe que les initiatives de désarmement nucléaire ne restent pas lettre morte mais se traduisent en arrangements concrets. Une étape importante dans le processus de désarmement nucléaire devrait être l'entrée en vigueur le plus rapidement possible du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toutes les conditions pour ce faire sont en place. À cet égard, nous appelons tous les États, et notamment ceux dont l'adhésion au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est nécessaire pour l'entrée en vigueur de cet instrument, à le signer et le ratifier le plus rapidement possible. L'application d'un moratoire volontaire sur les essais

nucléaires, aussi importante puisse être cette mesure, ne peut se substituer aux obligations juridiques dans ce domaine. C'est pourquoi nous nous sommes joints aux auteurs du projet de résolution A/C.1/65/L.48 sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous voudrions également rappeler notre proposition visant à donner un caractère universel au Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Selon nous, il est extrêmement important de relancer le processus de désarmement multilatéral. À cet égard, nous saluons les efforts déjà entrepris, y compris ceux réalisés sous l'égide du Secrétaire général Ban Ki-moon, pour que la Conférence du désarmement à Genève commence ses travaux de fond. Nous espérons, entre autres, l'ouverture rapide de négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles de capacité militaire dans le cadre d'un programme de travail équilibré de la Conférence.

La Russie participe activement au processus visant à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires en tant qu'important outil pour renforcer le régime de non-prolifération, faciliter le processus du désarmement nucléaire et améliorer la sécurité aux niveaux régional et international. Nous réaffirmons notre appui au Traité de Semipalatinsk portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui est entré en vigueur en 2009 et le Traité de Pelindaba qui a fait de même en Afrique. Nous tenons à annoncer que la Russie met actuellement en œuvre les procédures nationales nécessaires pour la ratification des Protocoles I et II au Traité de Pelindaba.

Je voudrais également attirer particulièrement l'attention sur la nécessité de trouver les moyens de renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La Conférence d'examen du TNP en mai dernier a réussi à se mettre d'accord sur des mesures concrètes qui constituent la base d'un mécanisme permettant de mettre en place les arrangements pour une telle zone régionale exempte d'armes nucléaires, d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. En tant que coauteur de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, la Russie apprécie que ces mesures soient fondées sur les idées et propositions que nous avons précédemment émises.

Nous ne devons pas oublier les liens inextricables qui existent entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Il est essentiel que tous les États s'acquittent strictement de leurs obligations en matière de non-prolifération au titre du TNP. À cet égard, nous accordons une grande importance au renforcement de l'efficacité des activités de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Selon nous, le protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées doit être un instrument efficace pour élargir les capacités de l'Agence dans ce domaine. À l'avenir, le protocole additionnel, avec l'accord de garanties, devrait devenir la norme universellement reconnue pour la vérification du respect par les États parties au TNP de leurs obligations de non-prolifération, ainsi qu'une nouvelle norme essentielle dans le domaine du contrôle des exportations de matières nucléaires. Nous avons l'intention de contribuer davantage au renforcement du régime de garanties de l'AIEA, par le biais du programme national de l'appui des garanties.

La Russie soutient également l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la participation de nouveaux pays aux efforts multilatéraux effectués dans le cadre de l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire.

Nous notons l'importance de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans le cadre des initiatives internationales en matière de non-prolifération et appuyons la pleine application de ses dispositions par tous les pays. Il est important que les réalisations en cours sur la non-prolifération nous permettent de créer les conditions nécessaires à l'élaboration d'une architecture stable pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ainsi serait garanti le droit légitime de tous les États intéressés à développer l'énergie nucléaire.

La première mesure vers la concrétisation de cette proposition a été la création, en 2007, par la Russie et le Kazakhstan, du Centre international d'enrichissement de l'uranium à Angarsk. L'Arménie et l'Ukraine ont déjà commencé à participer aux travaux du Centre. Notre initiative est ouverte à tous les autres États qui développent l'énergie nucléaire et s'acquittent de leurs obligations en matière de non-prolifération.

Pour terminer, je voudrais rappeler la détermination de la Russie à coopérer de façon constructive avec tous les États pour examiner les questions du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Nous sommes prêts à tenir des consultations avec les membres de la Première Commission sur un ensemble de projets de résolution liés à la question du désarmement, notamment celui portant sur les réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et sur un nouveau cadre de relations stratégiques.

**M. Abdullah** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (A/65/137) présenté au titre de la question 97 cc) de l'ordre du jour. Nous exprimons également notre reconnaissance aux délégations qui ont fourni les informations demandées au titre de la résolution 64/55 du 2 décembre 2009.

L'avis de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* constitue un important jalon dans les actions internationales menées pour parvenir au désarmement nucléaire étant donné qu'il représente un puissant argument moral pour l'élimination totale de ces armes. En termes plus clairs, la cour mondiale a déclaré que tous les États Membres ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Étant donné la complexité des négociations actuelles sur le désarmement international, il nous faut faire preuve de la volonté politique et du courage moral requis pour atteindre l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. À cet égard, chaque année depuis 1996 la Malaisie présente un projet de résolution intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Elle le fera de nouveau cette année.

Pour obtenir l'appui le plus large possible, d'importantes décisions de la Cour internationale de Justice doivent être maintenues dans leur forme actuelle, notamment les paragraphes 1 et 2 du projet de résolution A/C.1/65/L.50. Le projet de résolution

fournit des mises à jour tenant compte des récents progrès réalisés en ce qui concerne la convention sur les armes nucléaires et l'application du droit humanitaire international dans les cas d'utilisation d'armes nucléaires, notamment la référence à la convention sur les armes nucléaires et au droit international humanitaire dans les conclusions et recommandations destinées à compléter les mesures de désarmement nucléaire figurant dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], adopté par consensus.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* demeure une contribution importante dans le domaine du désarmement nucléaire et donne un poids supplémentaire à l'argument moral invoqué en faveur de l'élimination totale de ces armes. Appuyer le projet de résolution revient à réaffirmer notre engagement à l'égard du processus multilatéral du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous remercions les auteurs du projet de résolution et invitons les autres délégations à s'y joindre en parrainant ce texte. Nous espérons que le projet de résolution présenté continuera de recevoir l'appui de tous les États membres.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour l'excellente façon dont vous dirigez les travaux de notre Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Mon pays s'associe pleinement à l'intervention faite sur cette question par le représentant de la Belgique au nom de l'Union européenne. Cependant, nous souhaitons souligner certains points auxquels nous attachons une importance particulière.

En ce qui concerne d'abord les résultats de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue en mai dernier, on se souviendra de 2010 comme l'année où, pour la première fois, l'objectif d'un monde sans armes nucléaires a été clairement évoqué par les États parties au TNP. L'Autriche a eu l'honneur de participer à la négociation du plan d'action de la Conférence d'examen du TNP sur le désarmement nucléaire [voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] qui contient un certain nombre d'engagements dont nous nous félicitons et certains autres éléments novateurs.

Tous les États parties se sont engagés à poursuivre des politiques qui sont tout à fait compatibles avec l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Les États parties ont également pris une importante mesure en vue de délégitimer les armes nucléaires grâce à une nouvelle référence aux conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et la nécessité de respecter le droit humanitaire international. Les États parties au TNP ont également accepté de mettre en application de nouveaux principes de vérifiabilité et de transparence, outre le principe en vigueur d'irréversibilité convenu à la Conférence d'examen de 2000.

La mesure n°5 du plan d'action met en place un cadre aux termes duquel les États dotés d'armes nucléaires sont invités à s'engager sur un certain nombre de questions vitales et à faire rapport selon un calendrier établi. Il est de la responsabilité des États de s'y conformer. Nous nous félicitons de l'annonce faite par la France concernant les pourparlers des cinq permanents l'année prochaine et espérons que cela impliquera un processus de réunions fréquentes.

En ce qui concerne les essais nucléaires, le plan d'action appelle à un ferme engagement des États dotés d'armes nucléaires à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les plus brefs délais, étant entendu que toute décision favorable de leur part stimulerait le processus de ratification, notamment par les États visés à l'annexe 2.

De nouvelles dispositions sur la transparence marquent un progrès important depuis la Conférence d'examen de 2000, en particulier la mesure n° 21, qui encourage fermement les États dotés d'armes nucléaires à adopter dans les meilleurs délais un formulaire unique de notification et invite le Secrétaire général à créer une base centrale de données accessible au public.

Enfin, le plan d'action appelle tous les États à faire des efforts particuliers pour établir le cadre nécessaire à l'instauration et à la préservation d'un monde sans armes nucléaires. Il prend note de la proposition de désarmement nucléaire en cinq points du Secrétaire général, qui préconise notamment des négociations sur une convention ou un accord relatif aux armes nucléaires constituant un cadre composé d'un ensemble d'instruments se renforçant mutuellement et étayé par un solide dispositif de vérification.

Pour la première fois dans un document agréé, et je tiens à le souligner, ce dernier point offre la perspective d'un cadre juridique, telle la convention sur les armes nucléaires, pour l'agenda du désarmement international. Ce processus est maintenant en cours et il nous appartient d'identifier la série de mesures appropriées. Certes, ces engagements resteront lettre morte si le mécanisme de désarmement multilatéral ne va pas dans le sens de cet objectif. Cela m'amène à la deuxième partie de mon intervention.

Alors que beaucoup peut être réalisé par le biais d'accords bilatéraux, les nouveaux engagements conclus cette année nous imposent de commencer immédiatement à mettre en place les éléments centraux pour atteindre le *global zero*, tel qu'un traité interdisant la production de matières fissiles. Comme le Ministre fédéral autrichien des affaires européennes et internationales, M. Michael Spindelegger, l'a dit à la Réunion de haut niveau du 24 septembre dernier, nous devons examiner la question de la paralysie de la Conférence du désarmement ou accepter le fait que cette instance devienne obsolète. C'est pourquoi l'Autriche a fermement appuyé l'initiative du Secrétaire général de convoquer la Réunion de haut niveau et a été satisfaite qu'elle ait réussi à braquer un projecteur sur la situation inacceptable de la Conférence qui menace d'entraver nos efforts de désarmement.

Avec d'autres délégations, l'Autriche a donc présenté un projet de résolution intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires » (A/C.1/65/L.34). Nous présenterons le texte lundi au titre du groupe « mécanisme du désarmement », mais je voudrais dire à ce stade que, selon nous, l'année prochaine sera cruciale pour la Conférence du désarmement. Le Ministre des affaires étrangères Spindelegger a déjà expliqué la position autrichienne. Je n'ai pas besoin de la rappeler ici. Mais, à notre avis, la Conférence du désarmement a maintenant une nouvelle chance de succès.

Le processus en vue de l'établissement de bases juridiques pour un monde exempt d'armes nucléaires a déjà commencé, et il nous appartient non seulement d'identifier la séquence de mesures appropriées mais également de nous associer aux meilleurs partenaires et institutions pour procéder de la manière la plus efficace. Du point de vue autrichien, la société civile jouera un rôle primordial. C'est pourquoi nous appuyons l'établissement d'un centre de compétence

pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération, à Vienne. Ce centre agira comme une plate-forme pour des expertises, une surveillance et un plaidoyer indépendants en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Il y a quelque temps, nous avons invité des institutions partenaires intéressées à soumettre des rapports et aujourd'hui était la date limite de réception de ces rapports. Au cours des prochaines semaines nous donnerons plus de détails sur les informations reçues. Ainsi, l'Autriche espère apporter une contribution supplémentaire à l'élimination totale des armes nucléaires, seule garantie absolue contre l'emploi d'armes nucléaires. Tel devrait être notre objectif final, c'est-à-dire l'interdiction de ces armes immorales, tout comme celui des nations œuvrant de concert pour l'interdiction d'autres armes de destruction massive qui causent des souffrances humaines indicibles, ruinent les économies et polluent notre fragile planète.

**M. Im Han-taek** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Cette année a été marquée par l'adoption de plusieurs mesures importantes vers un monde sans armes nucléaires. En avril dernier, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, les deux plus grandes puissances nucléaires, ont signé le nouveau Traité START et se sont engagées à réduire le nombre d'ogives nucléaires stratégiques dans leurs arsenaux respectifs. Dans ce contexte, la République de Corée se félicite du projet de résolution présenté conjointement par les deux pays (A/C.1/65/L.28), et espère qu'il sera suivi d'une rapide ratification et de nouvelles négociations.

Par la suite, le Sommet sur la sécurité nucléaire, le premier de ce genre, s'est tenu à Washington où les dirigeants mondiaux ont reconnu la gravité de la menace de terrorisme nucléaire et la nécessité de réduire cette menace au moyen d'une sécurité nucléaire renforcée. Ces progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ont créé un climat positif pour la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) un mois plus tard, en mai dernier, et cet élan a conduit finalement à l'adoption du Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] par consensus pour la première fois en une décennie.

La République de Corée salue le résultat de la huitième Conférence d'examen du TNP et, à son avis, elle devrait être considérée comme la pierre angulaire



de la paix et de la sécurité mondiales. Selon nous, ce résultat représente un équilibre délicat entre les trois piliers du TNP, ce qui est essentiel pour la viabilité du régime. Cependant, la République de Corée, en tant qu'ardent défenseur des efforts multilatéraux en direction du désarmement et de la non-prolifération estime que les États dotés de l'arme nucléaire doivent jouer leur rôle pour permettre de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire, alors que les États non dotés d'armes nucléaires doivent maintenir leur ferme engagement à l'égard de la non-prolifération.

Les efforts dévoués et continus du Secrétaire général Ban Ki-moon pour instaurer un monde sans armes nucléaires, notamment la présentation, en 2008, de sa proposition en cinq points qui soulignait la nécessité d'une rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, sont également dignes d'éloges. Ses efforts en direction du désarmement se sont poursuivis avec la tenue de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, le 24 septembre dernier.

La Réunion de haut niveau a été opportune et importante. Pour mettre fin à la paralysie de la Conférence du désarmement, des actions internes de la Conférence et un élan politique externe sont nécessaires. Nous espérons que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies accueilleront avec intérêt le résumé fait par le Président de la Réunion (A/65/496) pour permettre à la Conférence de reprendre ses travaux le plus rapidement possible.

De plus, la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles est une question tout à fait urgente non seulement pour la non-prolifération nucléaire mais également pour le désarmement nucléaire. Il est décevant, comme l'a montré la Réunion de haut niveau, que la Conférence du désarmement, bien qu'elle ait adopté son programme de travail (document CD/1864) n'ait pas été en mesure, l'année dernière, d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Ma délégation espère donc sincèrement que les négociations sur cet instrument commenceront dans un avenir proche sur la base d'un programme de travail convenu.

Le programme nucléaire de la Corée du Nord représente non seulement une grave menace à la paix et à la sécurité régionales mais également un défi sans

précédent au régime international de non-prolifération. La communauté internationale a montré une position unie et déterminée à l'encontre des ambitions nucléaires de la République populaire démocratique de Corée en adoptant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que le Document final de la Conférence d'examen du TNP. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'exhorter la Corée du Nord à abandonner ses programmes nucléaires de manière complète, vérifiable et irréversible.

Malgré les actes de défiance répétés face aux préoccupations internationales, mon gouvernement poursuivra ses efforts pour une solution pacifique et globale de la question nucléaire nord-coréenne. Nous maintenons une double approche, c'est-à-dire la mise en œuvre de sanctions tout en laissant la porte ouverte au dialogue. Toutefois, nous ne sommes pas prêts à nous engager dans un vain dialogue. Bien plutôt, nous souhaitons des entretiens qui conduiront à des progrès substantiels sur la question nucléaire nord-coréenne. C'est pourquoi la Corée du Nord doit d'abord démontrer sa sincérité à l'égard de la dénucléarisation en prenant des mesures concrètes.

Nous poursuivrons nos consultations avec les pays souhaitant la reprise des pourparlers à six tout en surveillant de près le comportement de la Corée du Nord. De même, lorsque les pourparlers des six parties reprendront, mon gouvernement recherchera une solution définitive à la question nucléaire nord-coréenne à travers une grande négociation dont le but sera de parvenir à un accord global unique comprenant toutes les mesures liées à une dénucléarisation irréversible et à des mesures correspondantes. Nous saisissons cette occasion pour exhorter la République populaire démocratique de Corée à prendre la décision stratégique de respecter ses engagements à l'égard de la dénucléarisation pour qu'elle puisse accéder à la sécurité, à la prospérité et à de meilleures relations avec le monde.

Cette année, la Conférence d'examen de 2010 et la Réunion de haut niveau de septembre dernier ont représenté des jalons importants dans nos entreprises communes pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Tout en maintenant la dynamique engendrée par les récents événements intervenus dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement au niveau international, il nous faudra redoubler d'efforts, individuellement et collectivement, par le biais d'une application fidèle des résultats de la Conférence

d'examen du TNP de 2010 pour renforcer davantage le régime de non-prolifération nucléaire.

**M. Aly** (Égypte) (*parle en anglais*) : Notre débat général nous a donné la précieuse possibilité d'échanger des vues de façon détaillée sur l'évaluation des progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous avons pris note de l'acquis représenté par la signature du nouveau Traité START et nous sommes très satisfaits des interventions faites ici, cet après-midi, par les délégations des États-Unis et de la Fédération de Russie à cet égard. Nous avons l'intention d'œuvrer étroitement avec eux pour assurer un appui sans faille à leur projet de résolution A/C.1/65/L.28.

Nous prenons note également du succès de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et d'un certain nombre de faits nouveaux, entre autres la convocation de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence et à faire avancer les négociations sur le désarmement multilatéral, ainsi que d'autres signes témoignant de la détermination renouvelée de la communauté internationale d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons également constaté une aspiration collective à ce que davantage soit fait dans le domaine du désarmement nucléaire.

Assumant actuellement la présidence du Mouvement des non-alignés, l'Égypte demeure un ferme défenseur du régime du TNP, une force motrice dans le cadre du désarmement nucléaire international et régional et un membre actif de la Coalition pour un nouvel agenda. Ainsi nous coopérons étroitement avec les régions pour promouvoir l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Malgré les signes prometteurs de progrès, il nous faut reconnaître que les avancées actuelles dans le domaine du désarmement nucléaire restent limitées. Nous notons avec intérêt l'annonce de la tenue d'une conférence des États dotés d'armes nucléaires l'année prochaine à Paris (France) et espérons qu'elle se traduira par des résultats positifs en termes de désarmement nucléaire transparent, vérifiable et irréversible.

De plus, nous constatons que beaucoup reste encore à faire pour parvenir à l'universalité du TNP, pour fournir aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties négatives de sécurité inconditionnelles et juridiquement contraignantes, pour lancer des négociations sur un traité interdisant la production de

matières fissiles et, plus important, sur une convention sur les armes nucléaires interdisant leur acquisition, leur stockage et leur utilisation dans un délai établi, c'est-à-dire d'ici à 2025 au plus tard.

En effet, au niveau international, parvenir à un règlement sur un programme de travail équilibré et global à la Conférence du désarmement, ouvrir des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et des conversations approfondies sur les conditions requises pour entamer, le plus rapidement possible, des négociations sur une convention sur les armes nucléaires, établir un instrument juridiquement contraignant fournissant des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés de ces armes et un instrument sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ferait avancer de manière significative l'ordre du jour du désarmement nucléaire.

Étant donné que l'efficacité du TNP dépend de son universalité, le renforcement de son régime exigera la mise en œuvre des 13 mesures concrètes adoptées par consensus à la Conférence d'examen de 2000, notamment un traité interdisant la production de matières fissiles, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un instrument juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité et enfin une convention sur les armes nucléaires. Pour l'Égypte, la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient, adoptée en tant que partie intégrante du TNP à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, demeure essentielle pour l'efficacité de cet instrument au Moyen Orient et sa pertinence au niveau régional, tout autant qu'elle reste centrale pour l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région.

Dans ce contexte, l'adoption par consensus du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 est, à notre avis, un pas important dans la voie menant à la réalisation concrète de ces objectifs en instance. La pleine mise en œuvre du plan d'action exigera un effort sincère aux niveaux régional et international, notamment à la conférence qui doit être convoquée par le Secrétaire général en 2012 pour amorcer un processus régional en vue de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, un objectif vers lequel l'Égypte continue de tendre depuis la proposition de ses initiatives pertinentes de 1974 et 1990.

Pour toutes ces raisons, l'Égypte présente de nouveau cette année deux projets de résolution en vue de maintenir le consensus sur l'importance cruciale d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le premier projet de résolution, intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient » (A/C.1/65/L.1), a bénéficié d'un consensus depuis de nombreuses années et reste le symbole d'une vision régionale d'un Moyen-Orient pacifique où la menace d'armes nucléaires, d'une course aux armements et de doctrines destructrices de dissuasion nucléaire n'ont pas de place. Le projet de résolution a simplement été techniquement actualisé par rapport à la résolution 64/26 de l'année dernière. Nous espérons que ce texte sera de nouveau adopté par consensus cette année pour maintenir la vision qu'il incarne.

Le deuxième projet de résolution, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » (A/C.1/65/L.3\*) que l'Égypte présente annuellement au nom des membres de la Ligue des États arabes, est également extrêmement important. Il traite de la question cruciale de la nécessité de prévenir les risques de prolifération nucléaire dans la région. Il appelle à la réalisation de l'universalité du TNP dans la région et à placer toutes les installations et activités nucléaires du Moyen-Orient sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et il fait le point des progrès réalisés dans le cadre des conférences d'examen du TNP pour atteindre ces objectifs. Le projet de résolution a également été techniquement actualisé, notamment par l'ajout d'un nouvel alinéa au préambule et d'une note de bas de page en fonction du texte de consensus adopté dans le plan d'action du TNP de 2010 pour refléter ce développement essentiel depuis l'adoption de la résolution 64/66. L'Égypte espère que le projet de résolution bénéficiera du traditionnel large appui et, en fait, qu'il sera adopté par consensus.

**M. Li Yang** (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis la soixante-quatrième session de la Première Commission, de nouveaux progrès ont été effectués dans le processus de désarmement nucléaire international. L'idéal de l'interdiction complète et de la destruction complète des armes nucléaires a germé dans l'esprit des peuples. Les pays disposant des plus grands arsenaux nucléaires, les États-Unis et la Fédération de Russie, ont signé un nouvel accord bilatéral sur le désarmement nucléaire, le nouveau Traité START. Retenant la vive attention de la

communauté internationale, la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'est terminée avec succès par des résultats importants couronnant les progrès réalisés au cours de la précédente décennie. La Chine se félicite de ces développements.

Parallèlement, il reste une tâche redoutable, celle d'atteindre l'objectif d'interdiction complète et de destruction totale des armes nucléaires pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. La communauté internationale devrait saisir cette occasion pour concrétiser les résultats de la huitième Conférence d'examen en adoptant un nouveau concept de sécurité fondé sur la confiance mutuelle, les bénéfices mutuels, l'égalité, la coopération et instaurer un climat international de sécurité pour le désarmement nucléaire.

Il est important de préserver la paix et la stabilité internationales et d'accroître la sécurité pour les pays de façon à créer les conditions nécessaires pour parvenir au désarmement nucléaire. Il est également primordial de consolider et de renforcer la dynamique durablement acquise dans le domaine du désarmement nucléaire grâce aux avancées constantes du processus de désarmement nucléaire et à la réduction substantielle de la menace posée par les armes nucléaires. À cette fin, la communauté internationale devrait continuer d'agir inlassablement dans les domaines suivants.

Tous les États dotés d'armes nucléaires devraient s'acquitter de bonne foi de leurs obligations au titre de l'article VI du TNP et s'engager publiquement à ne pas chercher à posséder d'armes nucléaires de façon permanente. Les pays disposant des plus grands arsenaux nucléaires devraient continuer à tenir le rôle de chefs de file en procédant à des réductions drastiques de leurs arsenaux de manière vérifiable et irréversible, ce qui contribuerait à créer les conditions pour la réalisation finale du désarmement général et complet.

Nous nous félicitons de la signature du nouveau traité de désarmement nucléaire entre les États-Unis et la Fédération de Russie et espérons sa rapide ratification par les deux côtés. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à une date rapprochée et l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles sont très importantes pour faire avancer le processus de désarmement nucléaire. La

communauté internationale doit continuer à redoubler d'efforts à cette fin. De plus, la communauté internationale devrait élaborer en temps opportun un plan à long terme viable composé de mesures progressives incluant la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires.

Les États dotés d'armes nucléaires devraient rapidement réduire le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques respectives de sécurité nationale, s'engager sans équivoque à ne pas utiliser en premier d'armes nucléaires et, inconditionnellement, à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires et les zones exemptes de ces armes. À cet égard, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à conclure le plus rapidement possible un instrument juridique international.

Le désarmement nucléaire devrait suivre les principes du maintien de la stabilité stratégique mondiale et d'une sécurité non diminuée pour tous. Il conviendrait d'abandonner la mise au point de systèmes de défense antimissile qui perturbe la stabilité stratégique mondiale. Le processus de négociations multilatérales pour prévenir la militarisation de l'espace et une course aux armements dans ce milieu devrait être vigoureusement encouragé.

La communauté internationale devrait appuyer fermement les actions menées dans les régions pertinentes pour l'établissement des zones exemptes d'armes nucléaires. Comme la huitième Conférence d'examen du TNP l'a demandé, une conférence se tiendra en 2012 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La Chine espère que toutes les parties pertinentes œuvreront ensemble pour concrétiser les résultats positifs de cette conférence.

*M. Aly (Égypte), Vice-Président, assume la présidence.*

La Chine a constamment appuyé l'interdiction complète des armes de destruction massive. Elle est fermement attachée à une stratégie nucléaire de légitime défense. La Chine a adhéré à la politique de non-recours en premier aux armes nucléaires en tout temps et en toutes circonstances et s'est engagée sans équivoque et sans condition à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes et contre les zones exemptes d'armes nucléaires.

Cette politique nucléaire explicite et transparente fait que la Chine est unique parmi les États dotés d'armes nucléaires. Elle n'a jamais déployé d'armes nucléaires sur un territoire étranger. La Chine n'a pas participé et ne participera pas à toute forme de course aux armements nucléaires. La Chine continuera de maintenir ses capacités nucléaires au niveau minimum requis pour sa sécurité nationale. Mon pays appuie l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'ouverture dans les meilleurs délais de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence de désarmement. La Chine continuera d'œuvrer activement avec la communauté internationale pour faire avancer le processus de désarmement nucléaire international.

**M. Kim Yong Jo** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Les armes nucléaires, par leur existence même, sont devenues une question extrêmement sérieuse en raison de leurs incidences négatives sur la survie de l'humanité. Si nous nous tournons vers l'année dernière, nous pouvons constater que certains engagements en vue d'une approche positive ont été pris mais, malheureusement, ils n'ont pas été suivis de mesures concrètes.

Aujourd'hui, plus de 20 000 armes nucléaires existent toujours et sont brandies pour menacer et exercer un chantage sur des États souverains et l'humanité dans son ensemble. Cette dure réalité ne peut être niée. Compte tenu de cet état de fait, la délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait souligner sa position sur le désarmement nucléaire.

Premièrement, il convient d'accorder la priorité au désarmement nucléaire. La communauté internationale aspire à l'élimination totale des armes nucléaires. À cet égard, la supériorité nucléaire d'un État ne pourra jamais être absolue en raison des changements en cours dans le régime des relations internationales qui s'est tourné progressivement vers le multilatéralisme.

Le refus injustifié de l'État possédant le grand nombre d'armes nucléaires de désarmer son arsenal nucléaire et sa volonté d'en faire une question de second ordre sont un défi aux aspirations de la communauté internationale. Je tiens à souligner qu'une telle attitude ne peut qu'inviter davantage d'États à s'intéresser aux armes nucléaires et à commencer d'en

acquérir. De plus, le facteur principal à l'origine de l'impasse où se trouve, depuis une décennie, la Conférence du désarmement des Nations Unies est le refus de l'État détenteur du plus grand nombre d'armes nucléaires à disloquer son arsenal nucléaire alors qu'il prône de manière répétitive la non-prolifération et une interdiction des matières fissiles.

Aujourd'hui, des efforts bilatéraux en direction du désarmement nucléaire ne sont plus une méthode pour parvenir au désarmement nucléaire. Le désarmement nucléaire est de caractère multilatéral et devrait être effectué de manière vérifiable et irréversible sous un contrôle international juridiquement contraignant selon des calendriers précis.

En tant que membre du Groupe des 21 à la Conférence du désarmement et du Mouvement des non-alignés, la République populaire démocratique de Corée appuie la position commune du Mouvement des non-alignés d'attacher la plus haute priorité au désarmement nucléaire. En même temps nous apprécions vivement l'initiative des pays du Moyen-Orient d'établir une zone exempte d'armes de destruction massive dans leur région en tant que contribution au désarmement nucléaire et à la paix dans le monde.

Deuxièmement, la non-prolifération ne devrait pas être utilisée abusivement comme prétexte pour attaquer des États souverains ou les soumettre à des pressions. La position double des États-Unis sur les questions nucléaires liées à la péninsule coréenne et au Moyen-Orient montre clairement le véritable objectif de son bruyant soutien à la prétendue non-prolifération.

Dans le cas de la péninsule coréenne, la question nucléaire a été créée par les États-Unis eux-mêmes lorsqu'ils ont commencé à déployer leurs propres armes nucléaires en Corée du Sud en 1957 et augmenté leur nombre jusqu'à 1 000 dans les années 70. Cependant, les États-Unis ont dissimulé leurs propres crimes de prolifération horizontale sur la péninsule coréenne et, sous le prétexte de la non-prolifération, ils poursuivent une politique hostile contre la République populaire démocratique de Corée étant donné qu'ils manœuvrent pour renverser notre régime.

En revanche, en ce qui concerne la question nucléaire au Moyen-Orient, les États-Unis restent à l'évidence silencieux sur la détention d'armes nucléaires par Israël. Le fait que les actes irresponsables d'Israël ont atteint le plus haut niveau,

telle l'attaque, en mai dernier, par un commando militaire lourdement armé contre des navires humanitaires venant aider leurs frères et sœurs palestiniens, est exclusivement dû à l'appui tacite des États-Unis.

Tant que les États-Unis continueront leurs menaces nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée, mon pays continuera également de renforcer sa dissuasion nucléaire tout en restant fidèle à son engagement proclamé à l'égard de la non-prolifération en tant qu'État doté d'armes nucléaires responsable.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre sincère espoir de voir la Commission chargée des questions de désarmement redoubler d'efforts pour assurer le succès concret du désarmement nucléaire.

Pour terminer, nous réaffirmons que la République populaire démocratique de Corée coopérera activement, à l'avenir comme par le passé, avec la Commission et la Conférence du désarmement à Genève.

**M. Aiyar** (Inde) (*parle en anglais*) : Il y a 22 ans, le 9 juin 1988, le Premier Ministre de l'époque, le jeune Shri Rajiv Gandhi, a présenté à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement un plan d'action pour conduire vers un ordre mondial exempt d'armes nucléaires et non violent qui établissait une feuille de route pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire, suivi d'un désarmement général et complet, selon un calendrier précis, universel, non discriminatoire, progressif et vérifiable dans un délai de 22 ans, c'est-à-dire arrivant à échéance cette année, 2010 (voir A/S-15/50, annexe I).

Malheureusement, aujourd'hui nous ne sommes pas plus près de cet objectif que nous l'étions il y a 22 ans. Le principe d'un monde exempt d'armes nucléaires, qui semblait réellement possible à la fin de la Guerre froide, n'a pas été traduit dans les faits. Certes, les deux plus grands détenteurs d'armes nucléaires ont procédé à une réduction de leurs arsenaux dont nous nous félicitons, mais la menace mondiale posée par ces armes n'a pas diminué pour autant. La possibilité pour des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive a ajouté une nouvelle dimension à cette menace.

La seule lueur d'espoir est le consensus beaucoup plus large qu'il y a 22 ans sur l'impérieuse nécessité de

parvenir à cet objectif. La Guerre froide est terminée depuis près de deux décennies et les voix de la sagesse, notamment de la part de ceux qui étaient jadis les plus ardents défenseurs d'une politique de dissuasion fondée sur les armes nucléaires, commencent à se faire entendre. Plusieurs dirigeants mondiaux ont expressément reconnu la nécessité d'avancer vers le global zero. Nous sommes encouragés par la déclaration du Président Obama à Prague, le 5 avril 2009, visant à « rechercher la paix et la sécurité d'un monde sans armes nucléaires ».

Dans son plan en cinq points, le Secrétaire général a également demandé l'examen d'une convention sur les armes nucléaires. Pourtant, les négociations en vue de l'élimination non discriminatoire, progressive, vérifiable et dans un délai convenu des armes nucléaires, comme prévu dans le plan d'action de Rajiv Gandhi, n'ont pas encore commencé à la Conférence du désarmement à Genève.

Pour sa part, l'Inde reste attachée à l'objectif de ce plan et à la réalisation de sa vision d'un nouvel ordre mondial exempt d'armes nucléaires et non violent. Selon nous, le désarmement nucléaire pourrait être réalisé à travers un processus progressif, soutenu par un engagement universel à l'égard de l'élimination complète des armes nucléaires. Cela pourrait être entrepris à la présente session de l'Assemblée générale en réalisant le consensus international, ce qui faciliterait les travaux de la Conférence du désarmement à Genève.

À notre avis, des actions progressives en vue de délégitimer les armes nucléaires sont essentielles pour parvenir à l'objectif de leur élimination complète. Des mesures destinées à réduire les dangers nucléaires provenant de l'emploi accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires, à augmenter les restrictions sur l'emploi d'armes nucléaires, à procéder au dépointage des armes nucléaires et à empêcher des terroristes d'avoir accès aux armes nucléaires sont toutes pertinentes à cet égard.

Les résolutions de l'Inde présentées à la Première Commission reprennent un grand nombre de ces propositions qui, à juste titre, gagnent de plus en plus l'appui international. Nous avons également parrainé d'autres projets de résolution demandant le lancement, le plus rapidement possible, d'un processus susceptible de mener à une convention internationale sur un nouvel ordre mondial exempt d'armes nucléaires et non violent. Nous réaffirmons notre souhait d'œuvrer avec

les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour atteindre cet objectif.

Traiter de manière durable et complète la menace à la paix et à la sécurité que posent les armes nucléaires nécessite l'élimination totale de ces armes sur une base non discriminatoire. Bien que la non-prolifération soit importante et que tous les États doivent pleinement et effectivement respecter leurs obligations découlant des accords ou traités auxquels ils sont parties, nous ne devons pas perdre de vue les liens essentiels et se renforçant mutuellement entre le désarmement et la non-prolifération. Des progrès en direction du désarmement nucléaire renforceront la non-prolifération mieux qu'aucune autre mesure ne pourrait le faire, et des avancées en matière de non-prolifération ne sauraient être une condition préalable pour progresser dans la voie du désarmement nucléaire.

Des efforts internationaux à cet égard devraient permettre de consolider la confiance nécessaire entre les États pour que les traités et accords internationaux soient multilatéralement négociés et librement conclus, ce qui demeure le véritable critère de leur légitimité et de leur crédibilité. L'Inde a accédé aux deux conventions internationales non discriminatoires interdisant les armes biologiques et chimiques et, à ce titre, elle respecte pleinement ses engagements. À cet égard, je rappellerai que le Premier Ministre Rajiv Gandhi a déclaré, lorsqu'il a présenté son plan d'action à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1988 :

« Nous disposons d'une convention internationale éliminant les armes biologiques par l'interdiction de leur emploi en temps de guerre. Nous œuvrons pour une élimination similaire des armes chimiques. Il n'y a aucune raison, en principe, pour que ces armes nucléaires ne puissent pas également être éliminées. Tout ce qu'il faut pour y parvenir c'est l'affirmation de certaines valeurs morales fondamentales et l'expression de la volonté politique requise, soutenues par les traités et institutions qui garantissent contre la délinquance nucléaire » (A/S-15/PV.14, p. 8 et 9).

Il convient de rappeler la position de l'Inde à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il n'est pas question pour l'Inde d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Les armes nucléaires font partie intégrante de la sécurité nationale de notre pays et le resteront en

attendant le désarmement nucléaire global et non discriminatoire.

Il est tout à fait logique que les pays détenteurs des plus importants arsenaux nucléaires assument une responsabilité particulière en matière de désarmement nucléaire. À cet égard, nous nous félicitons du nouvel accord entre la Russie et les États-Unis sur la réduction de leurs arsenaux. À eux seuls ces deux pays détiennent encore plus de 90 % des armes nucléaires mondiales, et le nouvel accord START est un pas dans la bonne direction. Bien que nous nous félicitons de la revitalisation du processus bilatéral de maîtrise des armements entre la Russie et les États-Unis, l'accord réalisé ne doit pas se substituer à un processus progressif appuyé par un engagement universel et un cadre multilatéral convenu pour parvenir au désarmement nucléaire mondial et non discriminatoire.

En tant qu'élément de dissuasion nucléaire minimale crédible, l'Inde a adopté une politique consistant à ne pas utiliser en premier d'armes nucléaires contre les États dotés de ces armes et contre les États qui n'en sont pas dotés, et est prête à convertir cette politique en arrangements juridiques multilatéraux. Nous appuyons les négociations ayant pour objectif de parvenir à un accord sur des arrangements efficaces garantissant les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires.

Nous sommes attachés à un moratoire unilatéral et volontaire sur les essais d'explosifs nucléaires. En tant qu'État doté d'armes nucléaires et membre responsable de la communauté internationale, nous participons de façon constructive à la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement, ce qui fait partie de son programme de travail. L'Inde est également prête à travailler avec d'autres membres de la communauté internationale pour renforcer la sécurité nucléaire afin d'éviter que des explosifs nucléaires ou des matières fissiles ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

Toutefois, notre plus haute priorité reste le désarmement nucléaire, comme il en est depuis qu'en 1945 le mahatma Gandhi a exprimé son horreur à l'égard de l'emploi d'armes nucléaires et que le Premier Ministre Rajiv Gandhi a fait connaître son plan d'action pour conduire à un nouvel ordre mondial sans armes nucléaires et non violent – une feuille de route qui, si elle avait alors été acceptée, nous aurait

permis d'avoir, cette année, un monde sans armes nucléaires et ancré dans la non-violence.

Dans un document de travail présenté à l'Assemblée générale en 2006, l'Inde a suggéré un certain nombre de mesures à cet égard, notamment la réaffirmation par tous les États dotés d'armes nucléaires de leur engagement sans équivoque à l'égard de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires et de mesures juridiques précises telles qu'un accord global de non-utilisation en premier, une convention sur l'interdiction de l'emploi d'armes nucléaires et une convention sur les armes nucléaires pour l'élimination complète de ces armes selon un calendrier spécifié.

Le 13 août 2007, dans une intervention à la Lok Sabha, notre Premier Ministre, M. Manmohan Singh, a réaffirmé la position de l'Inde dans les termes suivants :

« Nous ne devons pas oublier l'engagement de longue date de l'Inde à l'égard des nobles idées du désarmement nucléaire et notre refus de participer à toute course aux armements, notamment à une course aux armements nucléaires. Notre engagement à l'égard de l'élimination totale, non discriminatoire et universelle des armes nucléaires reste inchangé. C'est cette vision d'un monde exempt d'armes nucléaires que Shri Rajiv Gandhi a présentée à l'Organisation des Nations Unies en 1988 et elle a toujours une résonance universelle. »

Plus récemment, au début de la présente session de l'Assemblée générale, notre Ministre des affaires étrangères, Shri S. M. Krishna, a souligné que l'Inde

« s'est résolument engagée en faveur de la réalisation du désarmement nucléaire universel et non discriminatoire dans des délais spécifiques – une vision que le Premier Ministre Rajiv Gandhi a su, dès 1988, exposer avec une immense éloquence ». (A/65/PV.23, p. 4)

Dans le même contexte, s'exprimant à la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, le Ministre des affaires étrangères indien a appelé à intensifier le dialogue entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer le consensus international sur le désarmement et la non-prolifération. Telle était également l'intention de notre

document de travail de 2006 qui contenait des propositions traduisant la forme et le fond du plan d'action de Rajiv Gandhi. L'idée était de stimuler le débat et la discussion sur ce qui pourrait être fait aujourd'hui pour mettre en œuvre la vision durable de ce plan.

Le moment est venu d'agir. Depuis la présentation de notre plan d'action, il y a 22 ans, le consensus international s'est élargi en faveur de l'ouverture de négociations intergouvernementales sur le désarmement nucléaire et tient compte du plan d'action de Rajiv Gandhi de 1988, du document de travail que nous avons distribué en 2006 et des propositions anciennes et actuelles, notamment celles avancées par les membres intéressés de la société civile internationale.

C'est pourquoi, en vue d'agir en direction du désarmement nucléaire, nous appelons à une intensification des discussions et du dialogue entre les États Membres pour commencer à construire, si possible à la présente session de l'Assemblée générale, un consensus international pour entamer des négociations sur le désarmement nucléaire.

**M. Danon** (France) : Mon pays reprend bien sûr à son compte l'intervention faite avant-hier au nom de l'Union européenne. Je souhaite y ajouter quelques réflexions à titre national.

Depuis un an, l'agenda nucléaire a été particulièrement fourni et marqué par une série de succès dont il y a lieu de se réjouir, notamment la conclusion du nouvel accord START, le Sommet sur la sécurité nucléaire et la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP).

Notre feuille de route à tous, dans le domaine nucléaire, est désormais le document adopté par consensus à l'issue de la dernière Conférence d'examen du TNP [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Libran Cabactulan, qui a largement contribué à ce remarquable résultat, a rappelé hier ce qu'il considérait être les obligations spécifiques des États dotés d'armes nucléaires au regard du plan d'action de la Conférence d'examen, à commencer par les mesures 3,5 et 21. Mais il s'agit là, selon nous, d'une approche trop limitée. Le plan d'action fait partie d'un « paquet » portant sur les trois piliers du Traité. En l'adoptant par consensus, la communauté internationale a montré que, pour la première fois, elle était prête à se saisir de la question nucléaire de façon globale et équilibrée.

Chaque État partie doit maintenant remplir la part qui lui revient de ces mesures adoptées collectivement.

J'ai rappelé dans mon intervention du débat général que la France allait poursuivre son action résolue en faveur du désarmement, de la lutte contre la prolifération et du meilleur usage par tous de l'énergie nucléaire civile. Cela étant, nous porterons dans toutes les instances, y compris au Groupe des Huit dont nous allons assurer la présidence l'année prochaine, un effort particulier sur la réduction du plus grand danger qui menace notre sécurité à tous aujourd'hui, à savoir la prolifération nucléaire. Je rappelle que le renforcement du régime de non-prolifération est, pour nous, une priorité absolue.

Cependant, au regard de la tournure de nos travaux, aujourd'hui, j'insisterai avant tout sur le désarmement nucléaire et la détermination des États dotés d'armes nucléaires à poursuivre la mise en œuvre d'actions concrètes destinées à assurer le plein respect de leurs engagements à l'égard du Traité.

Nul ne peut douter de la volonté de la France. Nous comptons parmi les rares États qui ont pris des mesures de désarmement de nature irréversible. Nous avons, en près de 15 ans, éliminé de moitié le nombre de têtes nucléaires et communiqué par souci de transparence le plafond – 300 têtes – de la totalité de notre arsenal. Nous avons entièrement démantelé notre composante sol-sol. Nous avons réduit de 30 % notre composante aéroportée et notre composante océanique. Nous avons ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires il y a 12 ans déjà et démantelé nos sites d'essais. Nous avons cessé la production de plutonium et d'uranium pour les armes nucléaires et démantelé les installations correspondantes. Notre doctrine, strictement défensive, limite rigoureusement le recours aux armes nucléaires, en réservant celui-ci aux cas extrêmes de légitime défense.

Notre détermination à travailler avec les autres États dotés d'armes nucléaires est, elle aussi, parfaitement claire.

Je rappelle qu'en ce sens, comme les membres le savent, nous avons invité à Paris nos partenaires membres permanents du Conseil de sécurité pour la première réunion de suivi de la Conférence d'examen. Nous commencerons d'y examiner la manière d'être au rendez-vous de 2015, sur les trois piliers du Traité. Je rappelle aussi que cette réunion s'inscrira dans la logique de transparence établie il y a un an à Londres entre les mêmes partenaires.



Mais j'insiste sur un point : la réussite du plan d'action est l'affaire de tous. Nous réussirons si chaque État partie remplit la part qui lui revient dans la mise en œuvre des mesures adoptées. Nous aurons alors, ensemble, progressé vers un monde plus sûr.

Disant cela, je n'élude pas la responsabilité particulière des États dotés d'armes nucléaires et surtout pas dans le domaine du désarmement nucléaire. La France assume la sienne par des actions concrètes comme je l'ai rappelé. Je relève simplement que l'amélioration du contexte stratégique, dont chacun de nous porte une part, précède toujours chaque nouvelle étape de réduction des arsenaux nucléaires. Ainsi, par exemple, la baisse considérable du nombre de têtes aux États-Unis, en Russie, en Grande-Bretagne et en France depuis 20 ans a-t-elle été rendue possible par la chute du Mur et la construction d'une Europe enfin réunie. De même, seule une dynamique soutenue de résolution des graves tensions qui affectent de façon différente mais toujours extrêmement dangereuse tant le Moyen-Orient que le sous-continent indien et la péninsule coréenne, permettra des progrès décisifs du désarmement dans ces régions du monde.

Nous devons donc travailler simultanément à des stratégies ciblées de règlement de ces tensions et au renforcement des mécanismes de sécurité collective. C'est par cette voie, à la fois étroite et réaliste, que nous ferons des progrès tangibles vers le désarmement réel et que nous rendrons l'élimination des armes nucléaires réalisable à terme.

J'en viens maintenant au sujet maintes fois évoqué ici et qui alimente, année après année, une frustration collective, le blocage des négociations multilatérales de désarmement. Nous avons été, en mai 2009, très proches d'un redémarrage de la Conférence du désarmement avec l'adoption d'un nouveau programme de travail prévoyant notamment l'ouverture de la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Comme je l'ai dit à l'ouverture de la présente session, nous devons réfléchir ensemble aux causes réelles de ce blocage et, comme l'Union européenne, faire des propositions constructives pour sortir de l'impasse.

La Réunion de haut niveau du 24 septembre dernier, dont nous remercions encore le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative, a eu le mérite de clarifier le débat. Nous savons que l'arrêt des travaux de la Commission du désarmement a pour origine les antagonismes de nature politique et que des

améliorations de procédure ne suffiront pas à débloquent cette instance.

Surtout, je l'avais rappelé, nous devons d'abord, ensemble, insister auprès des pays qui pensent tirer avantage de ce blocage, qu'ils vont désormais à contresens de l'Histoire. Le Pakistan, hier, nous a ainsi confirmé qu'il ne souhaitait pas participer à la prochaine étape, jugée pourtant nécessaire par l'ensemble de la communauté internationale pour aller collectivement vers la réduction des arsenaux, prochaine étape qui est l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins d'armes nucléaires. Cela relève de sa responsabilité, en toute souveraineté.

Cependant, il a justifié ce choix en invoquant des raisons qui, c'est peu de le dire, ne nous ont pas convaincus. Son analyse de l'attitude et de la vision des États dotés d'armes nucléaires était marquée, selon nous, par autant de contresens historiques. Concernant les travaux de la Conférence du désarmement, ses préoccupations nationales l'amènent à proposer à la communauté internationale de modifier la hiérarchie des urgences qu'elle s'est elle-même fixée. Au passage, je n'insiste pas sur les attaques *ad hominem* désobligeantes que nous avons entendues hier à la fin de son intervention. J'espère que l'incident est clos. J'en appelle simplement à plus de sérénité, voire de dignité, dans nos débats.

J'en terminerai en évoquant les travaux de notre Commission. Les projets de résolution ont maintenant été déposés. Nous allons en discuter et, pour certains d'entre eux, les amender. Je me permettrai deux recommandations. D'abord, il me paraît important que les projets de résolution reflètent le plus possible dans leur rédaction, les évolutions récentes que nous connaissons tous. Trop de résolutions, reprises d'année en année, reflètent des situations désormais dépassées.

Ensuite, il me paraît tout aussi important que certains projets de résolution n'essaient pas de rouvrir des compromis difficilement atteints, par exemple dans le cadre de la Conférence d'examen du TNP. La rédaction actuelle de certains projets de résolution tend ainsi à modifier et déjà à amplifier certaines obligations contractées dans le cadre du Plan d'action adopté par consensus en mai dernier. Cela ne nous paraît guère productif. Nous avons collectivement œuvré en mai dernier à un consensus qui nous permettra de progresser vers une sécurité accrue pour tous. Attachons-nous aussi à préserver l'esprit qui a permis cette avancée du multilatéralisme.

Disant cela, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation afin d'assurer le meilleur succès aux travaux de notre Commission.

**M. Moktefi** (Algérie) : Dans un contexte mondial, somme toute favorable pour la paix et la sécurité internationales, le processus multilatéral du désarmement laisse cependant transparaître certaines limites et des signes de profondes préoccupations. Les positions exprimées par un grand nombre de délégations, ces derniers jours, renseignent d'ailleurs suffisamment sur les appréhensions et craintes de voir le processus de désarmement demeurer otage de divergences récurrentes et d'espairs sans lendemain.

En effet, les décisions annoncées en faveur du désarmement nucléaire et de l'option abolitionniste « zéro armes nucléaires » ont suscité naturellement des attentes quant à l'assouplissement des positions et au lancement d'une dynamique de désarmement. En réalité, malgré les satisfactions exprimées à l'égard des résultats obtenus, notamment lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, il n'en demeure pas moins que les échéances semblent lointaines avant d'aboutir à des engagements concrets et substantiels.

C'est pourquoi il est vital que des mesures transparentes, irréversibles et vérifiables soient prises dans la perspective ultime de l'élimination totale des armes nucléaires. Quoi qu'il en soit, les États dotés de l'arme nucléaire ont des responsabilités et des obligations particulières à respecter.

L'Algérie tient à réitérer son engagement vis-à-vis du TNP et considère que ce dernier constitue la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. Toute approche sélective et parcellaire des termes du TNP est susceptible de vider cet instrument de sa substance et de donner raison à ceux qui éprouvent des réticences, qu'ils soient signataires ou non du TNP. Pour l'essentiel, l'équilibre entre les trois piliers du TNP doit être préservé.

Ce faisant, il est temps que les questions de désarmement et de non-prolifération bénéficient d'un traitement égal. Il serait, en effet, inadmissible que l'effort de désarmement et l'œuvre d'élimination de l'arme nucléaire se satisfassent de la seule lutte contre la prolifération horizontale car le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont interdépendants et indissociables.

Aussi, ma délégation demeure-t-elle vraiment préoccupée par le fait qu'aucune des 13 mesures, arrêtées d'un commun accord lors de la sixième Conférence d'examen du TNP de 2000, n'a connu le moindre début d'application. De plus, les propositions soumises par le Mouvement des non-alignés lors de la huitième Conférence d'examen du TNP de 2010, en vue de définir un calendrier de mise en œuvre de ces 13 mesures, n'ont pas trouvé d'écho favorable auprès des puissances nucléaires. Les obligations souscrites conformément à l'article VI du TNP méritent une concrétisation tangible et vérifiable à même d'apaiser les craintes des États non dotés d'armes nucléaires. Ces États se sentent toujours menacés, en l'absence d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives.

Après plus de quatre décennies de la conclusion du TNP, les faibles résultats enregistrés à ce jour en matière de désarmement restent en deçà des espérances de voir le monde débarrassé enfin du péril nucléaire. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996 est là pour nous rappeler le caractère non conforme des armes nucléaires au droit international humanitaire. Pour conjurer les menaces que représentent de telles armes, il est nécessaire que le TNP parachève son universalité et que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre finalement en vigueur. Pour ce faire, nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait, notamment ceux visés à l'annexe 2, à le ratifier dans les meilleurs délais possibles.

Il est également primordial pour la crédibilité du TNP de respecter les termes de l'arrangement à la base de sa conclusion. Le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire constitue plus qu'un élément de cet arrangement. Il représente indéniablement un vecteur du développement économique et social. L'accent, mis de plus en plus sur le volet de la non-prolifération, a tendance à susciter des restrictions non conformes, ni à l'esprit, ni à la lettre de l'article IV du TNP.

L'Algérie estime que la mise en place d'un mécanisme multilatéral d'approvisionnement en combustible nucléaire ne devrait pas constituer un frein, notamment pour le développement des capacités scientifiques en matière de recherche nucléaire. En fait, les préoccupations sécuritaires et de sûreté sont déjà prises en charge par l'Agence internationale de l'énergie nucléaire dans le cadre d'un dispositif, même si ce dernier demeure encore perfectible. En tout état de cause, le mécanisme multilatéral ne saurait sous-

tendre une approche monopolistique et sélective défavorable aux pays en développement. Ma délégation réitère aujourd'hui son attachement au droit légitime et inaliénable de tous les États parties au TNP à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles.

Par ailleurs, il convient de prendre sérieusement en charge le problème du terrorisme nucléaire. En effet, le risque existe bel et bien que des groupes terroristes accaparent des matières nucléaires ou des armes de destruction massive pour en faire usage. À cet égard, l'Algérie insiste sur l'importance de renforcer la coopération internationale dans ce domaine, afin de faire face plus efficacement à cette menace.

L'Algérie a salué l'entrée en vigueur l'an dernier du Traité de Pelindaba créant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique du fait qu'il constitue une contribution importante de l'Afrique au renforcement du régime de non-prolifération et à la paix mondiale. D'où l'intérêt d'étendre cet exemple, parmi d'autres, à la région du Moyen-Orient pour répondre au vœu de la communauté internationale. C'est à ce titre que nous avons apporté notre soutien à l'accord conclu lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 relatif au lancement d'un processus devant aboutir à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution de 1995.

S'agissant de la Conférence du désarmement, l'Algérie demeure engagée en faveur de la relance effective des travaux de ce cadre multilatéral unique de négociation en matière de désarmement. Il ne serait pas judicieux de dessaisir la Conférence du désarmement de ses prérogatives ou de lui substituer un autre forum ou même de légitimer la dissociation d'un des thèmes fondamentaux relevant de son mandat. Pour sortir de l'impasse, ma délégation estime que le contenu et les objectifs du programme de travail (CD/1864), adopté en 2009 sous l'égide de la présidence de l'Algérie, demeurent valides et sont susceptibles de constituer une base de travail, à condition que l'esprit de compromis et la volonté politique, dont les uns et les autres ont su faire preuve, s'y manifestent à nouveau lors de la prochaine session de la Conférence du désarmement en 2011. Une approche globale et équilibrée du décalogue est certainement de nature à recueillir l'assentiment de tous. À tous égards, il s'avère opportun de procéder à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux questions de désarmement. Elle constituera alors le

cadre approprié pour engager une réflexion générale susceptible de revitaliser les travaux des forums constituant la machinerie du désarmement.

En conclusion, je formule le vœu que nos travaux contribuent véritablement, à travers nos débats et les résolutions qui seront adoptées prochainement, à la relance du processus de désarmement nucléaire.

**M. Lauber** (Suisse) : C'est un plaisir, Monsieur le Président, de vous voir présider notre réunion cet après-midi. Je vais lire une version abrégée de notre déclaration dont la version complète sera distribuée.

Dans le domaine des armes nucléaires, l'année 2010 a été en premier lieu marquée par la tenue de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Suisse se félicite du fait que la Conférence a adopté un document final comprenant un plan d'action sur les trois piliers du TNP. De nombreux États, y compris la Suisse, auraient souhaité un plan d'action plus ambitieux dans le domaine du désarmement nucléaire. Néanmoins, le plan est précieux en ce sens qu'il représente une feuille de route, qui permettra d'évaluer la mise en œuvre des différentes mesures arrêtées.

La Suisse se félicite de certains éléments innovateurs contenus dans le Document final de la Conférence d'examen. D'une part, l'objectif du désarmement nucléaire est exprimé pour la première fois en termes d'un monde exempt d'armes nucléaires. D'autre part, de nouvelles pistes quant à la manière de réaliser cet objectif sont avancées. Ceci concerne notamment la proposition en cinq points du Secrétaire général de l'ONU et sa suggestion de se pencher sur l'élaboration d'une convention sur les armes nucléaires. Convaincue de la nécessité de développer à terme un cadre de ce type afin de pouvoir bannir l'arme nucléaire, la Suisse salue le fait que le Document final mentionne et, ainsi, soutient la proposition du Secrétaire général.

Pour la première fois également, une conférence d'examen fait part de sa préoccupation quant aux conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires. De plus, elle réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire. Comme la Ministre des affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey, l'a indiqué lors de la Conférence d'examen, la Suisse considère le recours à l'arme nucléaire comme immoral et illégal au regard du droit international humanitaire

du fait qu'il occasionne des dégâts en masse et frappe sans distinction. La Suisse continuera d'insister sur ces points. À ce sujet, elle entend promouvoir le débat sur la validité réelle des concepts octroyant une légitimité aux armes nucléaires, à commencer par celui de la dissuasion. Elle entend également insister sur l'impact humanitaire réel de tout recours à l'arme nucléaire.

Le fait que la section du plan d'action consacrée au désarmement nucléaire soit modeste rend sa pleine mise en œuvre d'autant plus importante. À ce sujet, la Suisse estime que la prompte entrée en vigueur du nouveau traité START revêt une importance particulière. La Suisse appelle donc les États-Unis et la Russie à finaliser le processus de ratification dans les plus brefs délais.

Un tel développement contribuera en effet à la réalisation de la mesure 5 du plan d'action de la Conférence d'examen, mesure clef s'il en est. Celle-ci porte sur les nécessaires avancées tant en terme de désarmement quantitatif que qualitatif. Dans ce contexte nous saluons l'intention des membres permanents du Conseil de sécurité de se réunir à Paris en 2011, et nous attendons avec intérêt les résultats de cette réunion.

La question de la réduction du rôle et de l'importance de l'arme nucléaire revêt une importance particulière. Des progrès en la matière par tous les États dotés d'armes nucléaires auraient des incidences positives tant en termes de désarmement que de non-prolifération. La Suisse constate l'absence de réelles réductions en ce sens dans les doctrines nucléaires récemment remises à jour. Elle espère que l'OTAN, qui doit adopter son nouveau concept stratégique en novembre prochain montrera la voie en réduisant le rôle de ces armes dans leurs doctrines.

Les décisions prises par l'Alliance Atlantique lors de son prochain sommet de Lisbonne revêtiront une importance quant à la réalisation d'autres dispositions du plan d'action. Ceci s'applique notamment à la nécessité de faire des progrès y compris sur les armes nucléaires non stratégiques. La Suisse ne peut donc qu'exhorter les États de l'OTAN dotés d'armes nucléaires à prendre pleinement en compte le Document final de la Conférence d'examen dans leurs délibérations.

La Suisse salue le fait que la Conférence d'examen du TNP met à nouveau en exergue l'importance du dépointage et souligne les intérêts légitimes des États non dotés d'armes nucléaires de

voir des progrès être réalisés dans ce domaine. C'est dans cette optique qu'elle a réintroduit cette année, de concert avec la Nouvelle-Zélande, la Malaisie, le Chili et le Nigeria, un projet de résolution (A/C.1/65/L.42) portant sur la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires. Cette résolution a reçu un large soutien en 2007 et 2008, démontrant la conviction de la majorité des pays que des avancées doivent être réalisées dans ce domaine.

Des mesures du plan d'action s'adressent également à la Conférence du désarmement, à commencer par la thématique du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La nécessité de négocier dans les plus brefs délais un traité dans ce domaine est soulignée. Un tel développement serait d'autant plus le bienvenu qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles a la capacité de contribuer tant au désarmement qu'à la non-prolifération nucléaires. La Suisse ne peut donc que regretter que les blocages persistant affectant la Conférence du désarmement empêchent toute avancée dans ce domaine, malgré le fait que la vaste majorité des États souhaitent aller de l'avant.

Des avancées tangibles dans le cadre de la Conférence du désarmement sur les garanties de sécurité seraient également nécessaires. Quarante ans après l'entrée en vigueur du TNP, il est grand temps que les États qui ont renoncé à l'arme nucléaire reçoivent l'assurance qu'ils ne seront pas attaqués ou menacés par celle-ci.

Au vu de ces éléments, la Suisse ne peut que souscrire à la suggestion formulée par le Secrétaire général suite à la Conférence de haut niveau du 24 septembre sur la revitalisation de la Conférence du désarmement. Cet organe se doit d'adopter au début de la session de 2011 un programme de travail qui ouvre le chemin à des négociations. Pour sa part, la Suisse est prête à soutenir un programme de travail initiant des négociations non seulement sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, mais sur les quatre sujets centraux à l'agenda de la Conférence du désarmement.

La Suisse est également convaincue qu'un lien existe entre désarmement nucléaire et prolifération nucléaire. En ce sens, la décision de la Conférence d'examen du TNP de convoquer une conférence en 2012 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient représente un développement de marque. La tenue d'une telle

conférence offrirait des avancées dans toute une série de problématiques liées à la prolifération régionale au Moyen-Orient. La Suisse appelle donc tous les États concernés à s'inscrire pleinement dans ce processus.

En ce qui concerne la prolifération nucléaire, la Suisse demeure préoccupée. Elle appelle tant la Corée du Nord que l'Iran à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pour sa part, elle ne voit pas d'autre issue pour résoudre ces questions de prolifération nucléaire régionale que de passer par la voie diplomatique.

**M<sup>me</sup> Kelly** (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des sept membres de la Coalition pour un nouvel agenda : Brésil, Égypte, Mexique, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Suède et mon pays, l'Irlande.

Je vais présenter le projet de résolution A/C.1/65/L.25, intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ». Le texte de ce projet a été distribué à toutes les délégations. La délégation irlandaise en tient un nombre limité d'exemplaires à la disposition de ceux qui pourraient en avoir besoin.

Les membres de la Coalition pour un nouvel agenda sont fermement attachés au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sous tous ses aspects. Il apparaît clairement, au vu du projet de résolution, dans lequel l'Assemblée prend note avec satisfaction de l'adoption par la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP en mai 2010 du Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] dans son intégralité. Ils réaffirment également que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des processus qui se renforcent mutuellement et demandent à tous les États de respecter pleinement les engagements contractés en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Cependant, comme le sait la Commission, le but et la raison d'être de la Coalition pour un nouvel agenda sont, en particulier, le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous n'avons pas à nous en excuser. Nous sommes convaincus que, depuis des années, les engagements de désarmement sont négligés. Dans la déclaration que nous avons prononcée lors du débat général (voir A/C.1/65/PV.2), nous avons exprimé notre mécontentement au sujet de l'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire à l'issue de la Conférence d'examen et de

prorogation du TNP en 1995, qui a conduit à la création à Dublin en 1998 de la Coalition pour un nouvel agenda et qui sert toujours de base à nos travaux. La mise en œuvre insuffisante des mesures pratiques de 2000 et la remise en question de certaines d'entre elles ont été pour nous une source majeure de déception et la raison de l'échec de la Conférence d'examen en 2005.

Nous saluons donc les résultats de la Conférence d'examen de cette année, notamment ses conclusions et recommandations pour des mesures de suivi sur les trois piliers du Traité et sur le Moyen-Orient. L'utilité des résultats de la Conférence se mesurera à la mise en œuvre des engagements pris. Le projet de résolution souligne l'importance des progrès déjà réalisés et encourage l'adoption de diverses mesures à cet égard.

Nous sommes convaincus que si la mise en œuvre des mesures adoptées en mai suscite rapidement des engagements et des progrès sensibles un signal important serait envoyé quant au sérieux avec lequel les États dotés de l'arme nucléaire entendent respecter leurs engagements et leur attachement à la mise en œuvre du plan d'action sur le désarmement nucléaire. La fourniture d'informations sur les activités menées est un important moyen d'accroître la confiance, et nous encourageons tous les États dotés de l'arme nucléaire à le faire.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Le projet de résolution réitère les vues que nous avons exprimées de longue date en ce qui concerne des questions aussi importantes que celle du TNP et de son universalisation ainsi que de celle du respect des engagements pris.

Nous encourageons tous les États Membres à appuyer le projet de résolution. Il faut espérer que la tendance plus large que l'on a noté dans les affaires internationales de renforcer l'appui apporté à cette même résolution au cours des dernières années se poursuivra encore cette année.

**M. Macedo** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Dans les déclarations qui ont été faites au nom du Groupe de Rio et de la Coalition pour un nouvel agenda au cours du débat général de la plénière de l'Assemblée générale et du débat général de la Première Commission, le Mexique a noté les avancées de la communauté internationale dans le domaine du désarmement, en particulier dans le désarmement nucléaire, en 2010. Ces avancées, connues de tous,

jettent les bases aux grandes lignes pour la réalisation de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Étant donné que nous disposons d'une feuille de route essentielle et claire pour canaliser nos efforts, il est temps de prendre des mesures concrètes pour réaliser cet objectif. C'est de cela que ma délégation souhaite parler aujourd'hui. Le point de départ est la série de mesures adoptées par consensus à la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP. Ma délégation souhaite en particulier souligner la mesure 5, au titre de laquelle il a été convenu que :

« Les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à accélérer des progrès concrets sur les mesures tendant au désarmement nucléaire, énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, de façon à promouvoir la stabilité, la paix et la sécurité internationales sur la base d'une sécurité non diminuée. » (*NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), p. 21*)

Selon le Mexique, certains des progrès concrets dont il est question dans le paragraphe sont les suivants. Tout d'abord, nous espérons pouvoir obtenir avant 2011 la ratification du nouveau START, qui aidera à concrétiser les engagements dont il a été question lors de sa signature en avril dernier. À cet égard, nous saluons la présentation cet après-midi du projet de résolution A/C.1/65/L.28 par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Il faut espérer que l'année prochaine la ratification du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires deviendra réalité et que nous nous rapprocherons de sa mise en œuvre tant désirée.

En ce qui concerne le rôle que jouent les armes nucléaires dans les doctrines de sécurité nationale de certains États, le Mexique réitère sa position, à savoir que la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires passe par leur élimination complète. Ces doctrines, complètement obsolètes et inefficaces pour s'attaquer aux défis que pose actuellement la sécurité internationale, ne peuvent et ne doivent plus exister. Nous rejetons complètement l'allégation selon laquelle la dissuasion justifierait la possession d'armes nucléaires, aussi limité qu'en soit le nombre.

À cet égard, ma délégation regrette profondément que l'on n'ait pas su saisir l'occasion qu'offre le sommet de l'OTAN qui se tiendra à Lisbonne le mois prochain pour réviser et modifier un concept

stratégique dépassé, qui continue d'appuyer la politique de la dissuasion nucléaire. Elle insiste également sur la nécessité d'éliminer immédiatement, conformément à l'article II du TNP, les quelque 200 bombes atomiques qui se trouvent dans des pays européens alors que ceux-ci n'en possèdent pas eux-mêmes. Qui plus est, la réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité l'année prochaine à Paris, faisant suite à la réunion à Londres en 2009, sera une occasion décisive pour les États de ce groupe de parvenir à des accords concrets conduisant au plein respect des obligations découlant de l'article VI du TNP grâce à des mesures de transparence, vérifiables et irréversibles.

Tout cela sera propice à un climat de coopération et de confiance dont nous avons besoin d'urgence en vue de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions du monde où elles n'existent pas encore, notamment au Moyen-Orient. Comme à d'autres occasions, le Mexique, en tant que dépositaire du Traité de Tlatelolco, présentera un projet de résolution sur le renforcement du régime défini par cet instrument (A/C.1/65/L.51). Ce projet prend note des progrès réalisés dans ce domaine et se félicite de la tenue de la deuxième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, à New York, le 30 avril 2010. Le texte, préparé sur la base des mesures convenues dans le cadre de la Conférence d'examen du TNP en mai, en particulier la mesure 9, demande aux États dotés de l'arme nucléaire ayant formulé des déclarations interprétatives lors de la signature ou de la ratification des protocoles pertinents au Traité de Tlatelolco de retirer les déclarations qui ont des effets sur le statut dénucléarisé de zones établi par le Traité afin que nous puissions consolider une zone qui soit véritablement à l'abri d'une menace nucléaire. Nous espérons, comme lors d'occasions précédentes, que le projet de résolution sera adopté avec le plein appui des États Membres, ce qui est précisément ce que mérite la première zone exempte d'armes nucléaires créée dans une zone densément peuplée.

Le sens que l'on donne au terme « progrès » pour qualifier les mesures qui ont été adoptées récemment dépendra directement de l'impact qu'elles auront dans les années à venir. La conséquence naturelle d'une claire compréhension et d'une claire reconnaissance de nos obligations et des défis qui nous attendent dans le domaine du désarmement est qu'il est inexcusable de

détourner les efforts de leur accomplissement et de leur réalisation. En d'autres termes, c'est maintenant que nous devons mesurer la véracité des discours, faire preuve de bonne foi, d'un esprit de coopération et, avant tout, d'un engagement sincère envers le désarmement nucléaire. Nous espérons que la création d'urgence d'un monde exempt d'armes nucléaires dont il a été question à maintes reprises en 2010 ne se limitera pas aux quelques pages qui restent encore sur le calendrier.

**M. Ferami** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je tiens, Monsieur le Président, à me joindre aux autres orateurs pour vous féliciter du travail digne d'éloges que vous accomplissez et féliciter également les membres du Bureau pour la façon dont ils gèrent les réunions.

Le désarmement nucléaire est la plus haute priorité à l'ordre du jour du désarmement. Il constitue une part fondamentale du programme dont il a été convenu dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1968. La présence continue de milliers d'ogives nucléaires, leur mise au point et leur déploiement font peser en permanence une menace sur la paix et la sécurité internationales et suscitent horreur et méfiance et constituent une menace.

Bien que la communauté internationale ait noté le récent accord sur le nouveau traité START, signé en avril, les dispositions du Traité ne vont malheureusement pas au-delà de la mise hors service des armes nucléaires sans obligation pour les pays parties à cet instrument de détruire ces armes. Qui plus est, aucun mécanisme multilatéral de vérification n'est envisagé dans le Traité. Il ne tient donc pas compte des principes d'une transparence accrue, d'un rôle diminué pour les armes nucléaires et l'irréversibilité dont il a été convenu par les États dotés de l'arme nucléaire aux Conférences d'examen du TNP en 2000 et 2010.

Des violations flagrantes des engagements juridiquement contraignants souscrits au titre de l'article VI du TNP, il résulte que l'intégrité de ce dernier est malheureusement menacée et que sa crédibilité s'érode parmi les États non dotés de l'arme nucléaire. Le monde n'attendra pas indéfiniment que les États dotés de l'arme nucléaire s'acquittent de leurs obligations en ce qui concerne leurs programmes d'armes nucléaires.

Il est certain que le TNP est la pierre angulaire des efforts de désarmement et de non-prolifération

nucléaire et que sa pleine mise en œuvre d'une façon équilibrée et non discriminatoire protégerait le monde d'une éventuelle catastrophe provoquée par les armes nucléaires. Les efforts collectifs déployés pour parvenir à l'universalité du TNP, le large engagement qu'il a recueilli et l'adhésion générale dont il a fait l'objet n'ont débouché sur aucun résultat. En conséquence, entre autres choses, dans l'importante région du Moyen-Orient le régime sioniste n'est toujours pas partie au Traité, bien qu'il reçoive une aide et un appui technologiques et financiers de la part d'États dotés de l'arme nucléaire, au mépris flagrant des articles II et III du TNP. Dans ce contexte, les obligations qui incombent aux États parties au TNP d'interdire fermement et complètement le transfert de tout ce qui a trait au nucléaire : information, matière, ressources et dispositif ainsi que toute aide dans les domaines nucléaires, scientifiques ou technologiques des États qui ne sont pas parties au Traité doivent être respectées.

Nous sommes profondément déçus de constater, en dépit du succès de la huitième Conférence d'examen en mai, que l'avancée d'un programme d'action pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est compromise en raison de la réaction du régime sioniste et de celle de son principal protecteur qui ont assombri les perspectives de succès de cette feuille de route. À la suite de cette conférence, 189 pays dans le monde ont demandé au régime sioniste, seul pays dont le nom a été mentionné dans le document de la Conférence, d'adhérer promptement au TNP en tant que partie non dotée d'armes nucléaires et de placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence. La Conférence en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient sera l'instance parfaitement indiquée où ce régime pourrait adhérer au TNP sans aucune condition.

Je vais maintenant aborder quelques autres points de ce groupe. Les doctrines de dissuasion nucléaire conditionnent le désarmement nucléaire à un processus multilatéral pour maintenir ce qu'on appelle l'équilibre international et régional ainsi que la sécurité. Ce sont là des justifications qui ne sont ni viables ni crédibles, dont l'objectif est de maintenir ces armes dans les arsenaux des États dotés de l'arme nucléaire. Elles ne déboucheront ni sur la paix ni sur la sécurité internationales. Au contraire, elles freinent les avancées vers l'élimination complète des armes nucléaires.

Nous confirmons que le déploiement de centaines d'armes nucléaires dans des États qui n'en sont pas dotés – en particulier dans la région de l'Union européenne (UE), y compris la Belgique, ainsi que dans d'autres parties du monde, y compris au Japon – et la formation de pilotes de chasse dans les pays hôtes pour manipuler et acheminer les bombes nucléaires vers d'autres États sont une source de vive préoccupation pour la communauté internationale et que ces agissements contreviennent à la lettre et à l'esprit du TNP. Il est évident que les États dotés d'armes nucléaires et les États hôtes sont clairement en contravention avec les dispositions du TNP. Plutôt que de menacer les autres et de crier au loup face à la conduite de certains, ces États, en particulier les États membres de l'UE qui hébergent sur leur sol des armes nucléaires, devraient eux-mêmes respecter le TNP et satisfaire à leurs obligations.

Il est inacceptable que les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui restent à l'écart du TNP continuent de retenir, voire d'affecter des milliards de dollars pour moderniser leurs arsenaux nucléaires, au péril de la paix et de la sécurité régionales et internationales, notamment dans la région du Moyen-Orient. C'est une tendance dangereuse et déstabilisante de la prolifération verticale. Cela constitue également un non-respect de la part des États dotés de l'arme nucléaire des obligations qui leur incombent au titre de l'article VI du Traité.

Les décisions et les mesures adoptées à la Conférence d'examen du TNP en 2010 et les autres conférences d'examen ne doivent pas céder le pas ou être oubliées au fur et à mesure que le temps passe mais doivent au contraire être renforcées. À cet égard, en soulignant la validité de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient et la nécessité de mettre en œuvre les 13 mesures pratiques qui ont été convenues à la Conférence d'examen de 2000, la République islamique d'Iran maintient que toute tentative d'entraver ces décisions est à déplorer.

Il doit être clair que la prorogation indéfinie en 1995 du TNP ne veut pas dire possession indéfinie d'armes nucléaires par les États qui en sont dotés. Cela ne doit pas non plus être interprété comme si la non-mise en œuvre du désarmement nucléaire pouvait être prorogée indéfiniment. Cela n'est pas non plus à dire que le statut de non-membres du Traité pourra être sauvegardé indéfiniment – ce qui l'empêcherait d'atteindre l'universalité – en particulier dans la région du Moyen-Orient.

La République islamique d'Iran confirme la position qu'elle a adoptée de longue date, à savoir que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires. Elle continue de croire qu'il est nécessaire d'entamer des négociations afin d'adopter un programme échelonné pour l'élimination complète des armes nucléaires avec une date limite, qui pourrait commencer en 2011, année que le Président de la République islamique d'Iran a appelée l'année du désarmement nucléaire.

Par conséquent, les autres États et les organisations internationales, régionales, gouvernementales et non gouvernementales doivent apporter leur appui actif au désarmement nucléaire et y participer. À cet égard, la République islamique d'Iran envisage de tenir une deuxième conférence internationale sur le désarmement nucléaire au printemps prochain à Téhéran afin de commémorer les efforts déployés dans ce sens et pour encourager les autres États et organisations à réunir leurs esprits et leurs efforts aux fins d'exercer des pressions et de réaliser l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

Nous appuyons les positions adoptées par le Mouvement non aligné en vue d'entamer des négociations à la Conférence du désarmement et de parvenir à un instrument sur les armes nucléaires. Ces négociations devraient aboutir à l'interdiction juridique, une fois pour toutes, de la possession, de la mise au point, du stockage et de l'utilisation ou de la menace de l'utilisation d'armes nucléaires par un pays, quel qu'il soit, ainsi qu'à la destruction de ces armes inhumaines d'ici à 2025. Dans l'attente de la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires, les États qui en sont dotés doivent honorer les obligations qui leur incombent au titre du TNP et cesser immédiatement toute mise au point et toute recherche sur les armes nucléaires et toute modernisation de ces armes et de leurs installations. Ils doivent s'abstenir de toute menace d'utilisation d'armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés. Ils doivent retirer leurs armes nucléaires des territoires d'autres pays et les détruire. Ils doivent également cesser de maintenir leurs armes nucléaires en état d'alerte instantanée.

Pour terminer, je tiens à redire une fois encore que la République islamique d'Iran, en tant que victime d'armes de destruction massive, poursuivra vigoureusement l'objectif d'un monde exempt d'armes de destruction massive, mais il est certain – je répète, il



est certain – que les États non dotés de l’arme nucléaire ne peuvent accepter qu’on leur impose de nouvelles obligations dans l’attente de la pleine application par les États dotés de l’arme nucléaire d’initiatives exemplaires de désarmement nucléaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission vient d’entendre le dernier orateur dans notre débat sur le groupe relatif aux armes nucléaires. Nous en avons ainsi terminé avec le débat thématique sur le groupe des armes nucléaires, conformément à notre programme.

Avant de passer aux autres questions, je tiens à informer les membres que le Représentant permanent du Sénégal auprès de la Conférence du désarmement a demandé à prendre la parole. Il doit quitter New York aujourd’hui en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Son intention était de prononcer sa déclaration lundi, 18 octobre, au titre du groupe 3, « Les armes classiques ». Je propose qu’on l’entende aujourd’hui. Je remercie la Commission de sa compréhension et de sa coopération.

**M. Mbaya** (Sénégal) : Je commencerai, Monsieur le Président, par vous remercier, et à remercier tous nos collègues, de votre compréhension qui me permet de faire cet après-midi la déclaration que j’avais l’intention de prononcer lundi, 18 octobre. Je vous en suis extrêmement reconnaissant étant donné que je dois, comme vous l’avez souligné, être impérativement lundi à Genève pour une question urgente.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

J’ai le grand plaisir, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je vous renouvelle le soutien de ma délégation dans votre tâche.

Le Sénégal est pleinement attaché à la Convention sur l’interdiction ou la limitation de l’emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et aux principes humanitaires qu’elle consacre. La Convention et son protocole portent sur l’utilisation d’armes incompatibles avec les principes de l’humanité et les lois de la guerre. Ils forment une partie intégrale du droit international applicable au conflit armé. La Convention constitue également un important cadre pour examiner la meilleure façon de protéger les civils

et minimiser les effets de certaines armes inhumaines sur les combattants.

Les efforts déployés par les Hautes Parties contractantes ont fait de la Convention un élément indispensable du désarmement nucléaire d’aujourd’hui et un mécanisme de maîtrise des armes. Le Sénégal demeure attaché au schéma présenté par la Convention, qui interdit ou limite les armes classiques tout en tenant compte des besoins militaires et des considérations humanitaires.

Je vais maintenant m’exprimer en ma qualité de Président de la Réunion des Hautes Parties contractantes de 2009 à la Convention sur l’utilisation d’armes incompatibles avec les principes de l’humanité et les lois de la guerre, tenue à Genève les 12 et 13 novembre 2009, sur la base de la recommandation de la Réunion. Le paragraphe 29 du rapport final (CCW/MSP/2009/5) stipule que dans le contexte de l’exercice de mon autorité en ma qualité de Président agissant au nom des Hautes Parties contractantes, j’exerce mon influence en vue de la réalisation de l’objectif d’universalité de la Convention et de ses protocoles annexés :

« la Réunion a demandé à son Président de faire rapport à l’Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa soixante-cinquième session, sur ce qu’il aurait entrepris ».

En ce qui concerne l’universalisation de la Convention sur les armes classiques, je suis heureux d’informer la Commission que le nombre des Hautes Parties contractantes à la Convention est passé de 110, au moment de la Réunion des Hautes Parties contractantes l’année dernière, à 113 cette année. Je félicite les trois nouveaux États parties à cette convention : Antigua et Barbuda, qui y ont accédé le 23 août 2010; la République Dominicaine, qui y a accédé le 21 juin 2010; et le Qatar qui y a accédé le 16 novembre 2009, conformément à l’article 4, paragraphe 3 de la Convention, qui énonce :

« ... à condition qu’au moment du dépôt de son instrument de ratification, d’acceptation ou d’approbation ou d’adhésion de la présente Convention (l’État) notifie le Dépositaire de son consentement à être lié par deux au moins de ces Protocoles ».

À cet égard, les trois nouveaux États parties à la Convention ont accédé aux instruments suivants, au titre de la Convention : Antigua et Barbuda ont accédé

au Protocole I, au Protocole III et au Protocole IV. Ces protocoles et la Convention entreront en vigueur simultanément à Antigua et Barbuda le 23 février 2011. La République dominicaine a également accédé à l'article 1 amendé, au Protocole I, au Protocole II, au Protocole II amendé, au Protocole III et au Protocole IV. Ces instruments, ainsi que la Convention, entreront en vigueur simultanément pour la République dominicaine le 21 décembre 2010. Le Qatar a également accédé au Protocole I, au Protocole II amendé, au Protocole III, au Protocole IV et au Protocole V. Ces protocoles et la Convention sont entrés en vigueur simultanément pour le Qatar le 16 mai 2010.

C'est là un simple résumé des accessions enregistrées à ce jour, dans le contexte de la Convention. Depuis la Réunion des Hautes Parties contractantes, l'année dernière, on a enregistré plus de 20 ratifications à la Convention et aux cinq Protocoles annexés à la Convention, et à l'article I amendé de la Convention sur l'ampleur de la mise en œuvre. Ces accessions comprennent celles qui ont été initiées par les États qui sont déjà parties à la Convention et qui sont devenus récemment parties à l'un ou à tous des protocoles et/ou à l'article 1 amendé de la Convention. L'universalisation demeurera également une priorité dans les années à venir.

Le nombre des Hautes Parties contractantes à la Convention augmente régulièrement. Cela est le fruit des efforts notables déployés ces dernières années pour promouvoir l'universalité de cet instrument. Le but du plan d'action adopté en vue de promouvoir l'universalité de la Convention et de ses protocoles annexés, tels qu'ils ont été adoptés par la troisième Conférence d'examen, est de faciliter les progrès à cet égard. Dans le cadre de l'universalité de la Convention, l'action commune de l'Union européenne et du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies en 2007 vient appuyer l'universalisation de la Convention en organisant une série de séminaires régionaux et sous-régionaux et en contribuant au programme de sponsorship de la Convention. L'objectif des séminaires est de partager la connaissance et l'expérience de la Convention en Amérique latine et aux Caraïbes, en Afrique de l'Est et de l'Ouest, dans la corne de l'Afrique, dans la région des Grands lacs et en Afrique australe, en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Méditerranée, en Asie du Sud-Est et dans les îles du Pacifique.

Le Sénégal, en tant que membre de l'Union africaine, a également pris une part active aux efforts déployés pour renforcer l'adhésion universelle à la Convention dans le cadre de l'Union. Ces efforts ont abouti à une proposition formelle du Sénégal d'inclure un point à l'ordre du jour des plus récentes réunions de l'Union concernant l'accession des pays africains à la Convention. À cet égard, je tiens à souligner la décision de l'Union africaine, notamment la décision des pays africains d'adhérer à la Convention, qui a été adoptée à la quinzième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union, tenue le 27 juillet à Kampala (Ouganda). Cette décision historique pour l'essentiel invite les pays africains à adhérer en masse à la Convention afin que les États de la région puissent contribuer pleinement au renforcement du droit humanitaire international. J'espère que cet effort incitera les pays de ma région qui demeurent encore hors de la Convention à y adhérer.

Dans ce contexte, le programme de sponsorship de la Convention a contribué à promouvoir et à améliorer sa mise en œuvre et celle de ses protocoles. Le programme, mis sur pied par la troisième Conférence d'examen, a été financé de façon substantielle par les Hautes Parties contractantes, notamment par l'Union européenne. Cela a été l'occasion pour les États ne disposant pas de suffisamment de ressources de se familiariser avec le contexte de la Convention.

Les Hautes Parties contractantes reconnaissent la valeur et l'importance de la sponsorship du programme dans le cadre de la Convention en vue de renforcer sa mise en œuvre et celle de ses protocoles annexés, de promouvoir la célébration universelle des normes et principes qui y sont énoncés, d'appuyer leur universalisation, de renforcer la coopération et l'échange d'informations entre les Hautes Parties contractantes et d'assurer à la Convention une représentation géographique plus large. La Réunion des Hautes Parties contractantes en 2009 a également demandé aux États qui sont en mesure de le faire de contribuer à la sponsorship du programme.

Les Hautes Parties contractantes à la Convention sont encouragées à se conformer pleinement à la décision sur la suite à donner au mécanisme applicable à la Convention adoptée à sa troisième Conférence d'examen et à soumettre leurs rapports nationaux comme demandé. La Réunion a de nouveau souligné l'importance pour les Hautes Parties contractantes de donner suite aux dispositions de la Convention et à

celles de ses protocoles annexés, de respecter l'engagement qu'elles ont pris de mettre en œuvre sans réserve les dispositions qui y sont énoncées et de se montrer déterminées à consulter et à coopérer les unes avec les autres afin de faciliter la pleine application des obligations qui leur incombent au titre de la Convention et de ses protocoles annexés et, ce faisant, de promouvoir leur exécution.

À cet égard, la Réunion s'est également dite satisfaite des mesures prises pour mettre en œuvre la décision pertinente sur la conformité. Cela comprend la création et le maintien par le Secrétariat des données de base et de la liste des experts. La Réunion a encouragé les Hautes Parties contractantes à présenter, sur une base annuelle, la conformité des rapports et de nommer des experts nationaux pour les inclure dans le pool d'experts.

Je voudrais rappeler que la date butoir pour la soumission des rapports nationaux a été fixée par la Réunion des Hautes Parties contractantes de 2008 au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. La Réunion a également encouragé les Hautes Parties contractantes à nommer des experts nationaux pour les inclure dans le pool d'experts.

Qui plus est, conformément à la pratique établie, la prochaine conférence d'examen se tiendra en 2011 et les travaux préparatoires y relatifs sont actuellement en cours sous les auspices de l'Ambassadeur Gancho Ganev, de la Bulgarie, qui est le Président désigné de la Réunion de 2010 des Hautes Parties contractantes à la Convention. Depuis sa nomination, l'Ambassadeur Ganev multiplie les consultations avec les parties contractantes sur les travaux préparatoires de la quatrième conférence d'examen. Deux réunions préparatoires relatives à la conférence d'examen ont été organisées au cours des deux sessions du groupe d'experts gouvernementaux de la Convention, qui se sont tenues respectivement en avril et en août-septembre.

Une autre question dont sera responsable le Président-désigné concerne les mines autres que les mines antipersonnel, que les Hautes Parties contractantes ont décidé l'année dernière de garder à l'examen sous la responsabilité générale du Président-désigné. Je formule à l'Ambassadeur Ganev tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de ses responsabilités.

Prenant en compte l'importance que revêt la nécessité de sécuriser le maintien et la stabilité de

l'appui apporté par le Secrétariat aux Hautes Parties contractantes et aux États non membres en ce qui concerne la mise en œuvre et l'universalisation efficaces et globales de la Convention et de ses protocoles annexés, y compris l'échange d'information et de coopération parmi les Hautes Parties contractantes, les États parties ont décidé de créer un groupe d'appui à la mise en application, tout en notant que dans la surcharge de travail due à la Convention et à ses protocoles on pourrait tirer profit d'une direction renforcée du Bureau de désarmement des Nations Unie à Genève. Ce groupe permettrait, dans le cadre du Bureau, d'assurer la continuité et la stabilité et de préserver la mémoire institutionnelle dans la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles annexés.

*(l'orateur reprend en français)*

Je vous renouvelle mes remerciements pour votre grande compréhension et pour votre belle patience. Le document sera remis au Secrétariat qui le tiendra à la disposition des délégations. C'est l'information que j'avais l'intention de remettre au Président à la dernière conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Nous avons écouté hier la déclaration de la représentante du Canada et sommes préoccupés par le fait qu'elle a répété une fois encore à cette réunion, d'une manière injustifiée, cette étrange et troublante position. De sa position répétée sur cette question, il ressort qu'il s'agit manifestement d'une volonté délibérée de la part de notre collègue, d'un point de vue politique mais également à d'autres égards, d'induire le public en erreur.

Les déclarations qui jettent le doute sur la coopération de mon pays avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont déplacées et fausses. Il est évident que notre collègue n'est nullement en mesure de formuler des avis ou des critiques lorsqu'il est question d'estimer la portée des engagements de son pays relatifs à l'interdiction de la prolifération nucléaire et de la nature pacifique des activités nucléaires. Je suis contraint de rappeler à la représentante du Canada que l'adhésion de la Syrie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est antérieure à celle du Canada. Alors que mon pays a pris cette mesure courageuse et crédible, le Canada a été incapable d'emboîter le pas.

Mon pays a lancé une initiative au Conseil de sécurité en 2003 au nom du Groupe arabe tendant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. La Syrie est attachée aux dispositions du TNP et du Traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires et à toutes les garanties de l'AIEA. La Syrie a reçu périodiquement les inspecteurs de l'AIEA, dont tous les rapports confirment qu'elle est pleinement attachée à son accord et qu'elle le respecte.

En violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la souveraineté nationale de mon pays, Israël a commis en septembre 2007 un acte d'agression contre la Syrie, détruisant une installation militaire en construction n'ayant aucun lien avec une activité nucléaire. Cet acte d'agression doit être condamné clairement et fermement. Si notre collègue du Canada agissait de bonne foi, elle se serait exprimée différemment, surtout depuis que l'AIEA considère que l'attaque unilatérale d'Israël et la destruction du site compromettent son aptitude à vérifier la nature de l'installation.

La Syrie a autorisé l'équipe de l'AIEA à visiter le site d'Al-Kiba et à y prélever sans entraves des échantillons environnementaux. La Syrie a fourni toutes les informations requises et a répondu à toutes les questions posées par l'AIEA à cet égard. Après avoir visité le site, l'AIEA a conclu, comme il ressort des rapports du Directeur général du Conseil des Gouverneurs, que le site est exempt de toute activité nucléaire. À cet égard, la Syrie renouvelle son intérêt sans réserve pour l'application des trois piliers de non-prolifération. Elle souligne qu'elle coopère avec l'AIEA sur toutes les questions concernées, conformément aux statuts de l'AIEA et à ses engagements, ainsi qu'aux dispositions des accords de garanties conclus avec l'AIEA depuis 1992.

**M. Kim Yong Jo** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner une fois encore la parole pour me permettre d'exercer mon droit de réponse. Afin que la séance puisse être levée avant 18 heures et de ne pas troubler l'heure de dîner des représentants, je limiterai ma déclaration à trois minutes.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette fermement les arguments avancés par des délégations, notamment par celles de la Corée du Sud et du Japon en ce qui

concerne la question nucléaire sur la péninsule coréenne. Cette question a naturellement été soulevée plusieurs fois dans le cadre de plusieurs sujets.

La question nucléaire sur la péninsule coréenne est née du déploiement par les États-Unis d'armes nucléaires en Corée du Sud et persiste en raison de la possibilité d'une attaque nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée par les États-Unis. La politique des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée a dépassé le cadre d'une simple hostilité au point de faire peser une menace nucléaire, notre pays étant désigné comme une cible pour une frappe préventive, ce qui nous conduit inexorablement et inévitablement à posséder une dissuasion nucléaire.

Le Gouvernement actuel des États-Unis exclut la République populaire démocratique de Corée de la liste des pays auxquels sont fournies des assurances négatives de sécurité, qui a été publiée dans la *Nuclear Posture Review*. Dans tout autre pays se trouvant dans la même situation que le mien, il serait très facile de comprendre pourquoi la République populaire démocratique de Corée n'a eu d'autre choix que de mettre au point des armes nucléaires à des fins de dissuasion.

En termes d'armes nucléaires, la communauté internationale sait très bien que les États-Unis d'Amérique sont le premier pays dans le monde à fabriquer des armes nucléaires. Qui plus est, ils sont le seul pays du monde ayant utilisé ces armes inhumaines et criminelles. Au cours de la période de la guerre froide, les États-Unis d'Amérique ont commis le crime de la prolifération horizontale de ses armes nucléaires à partir du territoire où nous nous trouvons aujourd'hui vers la Corée du Sud et les pays d'Europe occidentale. C'est la vérité et la réalité. Cette politique se poursuit depuis plus de 60 ans et menace la République populaire démocratique de Corée de son potentiel nucléaire. C'est la réalité à laquelle on fait actuellement face sur la péninsule coréenne.

Malheureusement, les délégations de la Corée du Sud et du Japon ont intentionnellement ignoré ces réalités et ces vérités et essaient de traiter avec la République populaire démocratique de Corée sans même mentionner les racines du problème nucléaire sur la péninsule coréenne, traitant les actes des États-Unis d'Amérique – je suis désolé de devoir le dire – comme s'ils étaient aveugles, sourds et muets.

L'attitude adoptée par le Japon et la Corée du Sud sur la question nucléaire en République populaire démocratique de Corée ne peut aider à trouver une solution durable à ce problème. C'est pourquoi la délégation de la République populaire démocratique de Corée les exhorte à essayer d'abandonner leur attitude anachronique vis-à-vis le problème nucléaire sur la péninsule coréenne.

En ce qui concerne les Pourparlers à six pays, conformément à notre position cohérente, nous estimons que le problème nucléaire doit être réglé par la diplomatie, notamment par le dialogue, la négociation, etc. La responsabilité de l'impasse où se trouvent les Pourparlers à six pays incombe entièrement aux États-Unis et au Japon ainsi qu'à la Corée du Sud. Tout d'abord, ces trois parties ont totalement rejeté l'esprit du respect mutuel et d'égalité, qui est l'élément vital de la déclaration conjointe du 19 septembre, en déniaient les droits de la République populaire démocratique de Corée d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. Ce droit est garanti par les

instruments internationaux, y compris le Traité sur l'espace.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne ne sera possible que lorsque les États-Unis abandonneront leur menace hostile contre la République populaire démocratique de Corée et lorsqu'ils pourront prouver l'avoir fait par des moyens pratiques, par exemple en concluant un accord de paix avec la République populaire démocratique de Corée, comme l'a proposé notre gouvernement au début de l'année.

Le Japon et la Corée du Sud seraient bien avisés de s'abstenir de tout acte de guerre portant préjudice à la reprise des Pourparlers à six pays, en supposant qu'ils en souhaitent vraiment la reprise.

La République populaire démocratique de Corée continuera de redoubler d'efforts pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne dans le contexte de la construction d'un monde sans armes nucléaires sur un pied d'égalité avec les autres parties aux Pourparlers à six pays.

*La séance est levée à 18 h 5.*